



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme BARON Myriam

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THEVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Eric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLEE Benoît

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MEKONTSO-DESSAP Armand (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)

M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. TEBOUL)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CASCONI Ilaria (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. GUYARD)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. LEGALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Mme MATTEI Sarah – Entreprise de moins de 500 salariés (procuration donnée à Mme N'GUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme CLEM

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

Mme BELO SOARES Joana, Directrice des relations internationales

Mme CIABRINI, Assesseure

M. GIRAL Julien, Directeur de Cabinet par intérim

Mme HANCOCK Claire, Vice-Présidente déléguée Recherche

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information

M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines

M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

M. VINCENT Lhéó, VPE

SOMMAIRE

1. 1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président.....	5
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 février 2018	8
2. Vie institutionnelle.	9
2.1 Élection d'une Vice-Présidente déléguée.....	9
2. 2 Information relative aux assesseurs et chargés de mission	14
3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	20
3.1 Information relative au BR2 2018	20
3.2. Équilibre général du budget 2019	31
3.3 Approbation de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur	43
4. CONTRATS ET CONVENTIONS	56
4. 1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président et par l'administratrice provisoire au nom de l'université depuis la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2018	56
QUESTIONS DIVERSES.....	56

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. 1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRESIDENT.– Bonjour à tous. Quelques propos liminaires.

Nous avons organisé le séminaire vendredi dernier. Ce séminaire a été un succès avec plus de 130 inscrits au bout du compte.

Ce séminaire avait pour objectif de mettre en place après discussion les éléments d'une feuille de route du projet d'établissement. Nous avons beaucoup porté le dialogue autour de la compréhension, autour notamment d'une approche d'un outil bannière plus que quelque chose de très formel, la transformation sociale et environnementale, qui peut se décliner à travers des appels d'offres et, je crois, être pour l'université y compris au niveau de la transformation, plus profonde sur le bien-être au travail, des éléments de nature sociale.

Un succès avec une convivialité qui s'est vérifiée.

On a débriefé ensuite avec l'ensemble des services pour pouvoir accompagner au-delà de ce séminaire une déclinaison en objectifs, avec des tableaux actions/acteurs et calendrier, et ensuite proposer assez vite, d'ici la fin de l'année, même avant, tout le projet qui sera avec un agenda très précis.

Tout cela se décline ensuite avec des appels d'offres. PIA3 est celui qui sera ciblé puisque ce serait des appels d'offres en particulier des UER, auxquelles il faut construire une histoire autour de cette bannière. C'est une histoire intégrée, il ne s'agit pas de faire des choses séparées mais d'avoir un projet assez global avec trois projets qui sortent, on le verra, et un projet autour d'inégalités, justice sociale transformation environnementale, un projet autour de santé-vieillesse très santé publique et un projet francophonie-multilinguisme, le corpus spatial étant

intégré dans un projet plus large, francilien, avec là encore, l'impact d'Hervé COTTIN sur cet élément.

Cela fonctionne. D'autres éléments ont été discutés en particulier le modèle économique, les approches Ressources Humaines sur notamment l'accompagnement des personnels. Tous ces éléments seront déclinés en termes d'actions.

Premier retour de cela.

On vous présentera aussi l'ensemble de l'équipe qui est fixée, à part un ou deux noms. Je vous présenterai l'ensemble de cette équipe pour qu'une fois pour toutes, on vous la livre. On vous annoncera parfois des noms au fur et à mesure mais il n'y a pratiquement plus personne à caler.

Après, l'information sur le PLF 2019 qui se prépare avec une annonce sur un budget en augmentation, mais finalement en valeur, cela ne fait pas énorme. Si on compte l'inflation à 1,3, on est à + 0,6 avec un mélange sur 113 millions de GVT, de loi ORE. Il n'y a pas de ligne spécifique qui fait que tout est couvert, mais en pratique rien n'est couvert parce qu'on ne sait pas ce qui est couvert. C'est une espèce de méli-mélo, d'écran de fumée. C'est un point d'alerte.

Egalement un point d'alerte sur la CVEC parce que c'est une taxe qui a été largement pourvue et dépasse largement les 95 millions d'euros attendus. On est probablement à plus de 30 ou 40 millions, annoncés retournant dans les caisses de l'Etat. Cela a fait un tollé. Il y a eu un communiqué que nous avons travaillé à la CPU hier, que vous avez peut-être vu passer, avec 30 millions qui ne retournent pas à la vie étudiante et les étudiants sont au courant de cela.

Il y a un point important de révision sur l'affaire de la CVEC.

On a également vu la ministre hier de façon très courtoise, avec Marie-Albane et Julien. Là encore, bienveillance, très à l'écoute de nos projets.

L'approche territoire a été très bien perçue par la ministre qui considère qu'être métropole intra-muros à l'intérieur des murs de Philippe AUGUSTE, c'est quelque chose qui est à contre-courant de l'histoire, vu que l'histoire se passe en dehors des fossés d'antan.

Avec son écoute et son vécu de province et elle a rebondi sur plusieurs points qui étaient les points-clés du séminaire. On a demandé des moyens, on a parlé des postes. Clairement, les caisses de l'Etat comme vous le savez ne sont pas très riches. Elle nous va nous envoyer peut-être une petite aide de masse salariale, on va voir, mais on est sur cette lignée.

Grande bienveillance, belle écoute. L'approche territoire est une approche qui est revenue plusieurs fois, de collectivités, tous ces mots-clés on les a. On est au diapason de cette écoute ministérielle et en phase. Nous serons aidés là-dessus, je le pense.

On demandera également à la ministre de venir à l'université probablement plus dans une approche de type inauguration de la MESE parce qu'il peut être important de créer un événement autour des candidats qui sont arrivés.

Nous pouvons faire un événement avec la Région et la ministre, ce serait intéressant d'avoir un retour de l'UPEC sur la scène de la communication politique.

Voilà les éléments clés de ces nouvelles qui sont positives.

Dernier point, l'équipe qui est réunie et que l'on va vous présenter est en action. On essaie d'aller très vite. Le tempo semble pour l'instant tenir et nous verrons que cela se concrétise par des actions. Parmi les actions, il y a le budget et les moyens que vous attendez.

Voilà pour les informations. Je passe la parole à Marie-Albane pour la suite de ce CA.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 février 2018

Mme DE SUREMAIN.– Une semaine riche.

Nous revenons maintenant à l'approbation du PV de la séance du CA du 9 février 2018 qui vous a été transmis.

Y a-t-il des modifications ? Pas de modification signalée.

Nous allons vous proposer d'approuver ce PV du 9 février 2018.

(Lecture des procurations)

M. DUBOIS-RANDÉ a reçu procuration de Mme SERT et de M. BERTHENAND

Mme CADUSSEAU a procuration de M. MEKONTSO-DESSAP Armand

M. TEBOUL a procuration de M. GRIMBERT Philippe

Mme DE SUREMAIN a reçu procuration de Mme LE LAGADEC et de M. LE GALL

M. THAUVRON a procuration de Mme LANGLOIS Valérie et de Mme CASCONI Ilaria

M. GUYARD a procuration de Mme ARMINOT et de M. LOWENSTEIN

Mme N'GUYEN a reçu procuration de Mme MATTEI Sarah

Mme FAURE.– Est-ce possible de recevoir de nouveau les relevés de décision du CA comme on les reçoit pour la CVU ? Et également les documents qui ont été présentés, les Powerpoint etc. dans l'espace du CA.

Mme DE SUREMAIN.– Les documents doivent être dans l'espace Sharepoint. Ils y sont et si des documents n'y sont pas, il faut le vérifier.

Les relevés de décision le sont également.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Vie institutionnelle.

2.1 Élection d'une Vice-Présidente déléguée.

M. LE PRESIDENT.– Nous vous proposons l'élection d'une Vice-Présidente déléguée à la recherche. Les Ressources Humaines et sociales font partie intégrante de ce projet d'établissement.

Claire s'est proposée de parler. Vous irez échanger si vous voulez. Ensuite, on vous présentera l'ensemble de l'équipe pour les assesseurs et les chargés de mission.

Mme HANCKOK.– Bonjour à toutes et tous. Je vais éviter de redire ce que j'ai dit en commission recherche lundi dernier par égard aux personnes qui étaient là à ce moment-là. Je vais juste me présenter et vous expliquer comment je vois la feuille de route qui m'a été donnée et qui devait se trouver sur l'espace Sharepoint depuis au moins hier.

Je suis géographe. Je suis en poste à l'UPEC depuis 1998, depuis une bonne vingtaine d'années.

J'ai un attachement très important à certaines traditions de l'UPEC. Au séminaire de la semaine dernière, certains ont dit que notre slogan traditionnel « Connaissance-action » faisait très années 70 et *has been*, mais c'est un slogan qui me tient véritablement à cœur. C'est un slogan qui a du sens avec ce que l'on essaie de faire ici, à l'UPEC, de produire une connaissance de qualité, mais également d'agir, d'être engagé dans un territoire et de travailler avec les acteurs territoriaux et avec les publics qui sont ceux de notre bassin de recrutement. Pour le restructurateur de banlieue, c'est beaucoup moins attrayant que « transformation sociale et environnementale », mais je ne trouve pas qu'il est infamant d'être une université de banlieue. C'est dans cette perspective que j'ai l'intention de travailler.

Je précise aussi, plus que mes orientations de recherche, ma trajectoire et ce qui me permet d'envisager cette mission de manière assez transversale. J'ai été directrice du département de Géographie un temps ; j'ai été créatrice et porteuse pendant sept

ans d'un master qui est maintenant cohabité avec l'UPEM, le master Espace, Société et Territoires. J'ai aussi eu des fonctions dans mon laboratoire qui est un laboratoire qui accueille non seulement les urbanistes mais aussi un grand nombre de géographes et d'autres personnes d'autres composantes et je suis, depuis 2017, directrice adjointe de l'école doctorale VTT (Ville, transports, Territoires).

Cette thématique territoire dont parlait M. DUBOIS-RANDÉ est quelque chose qui structure et traverse mes orientations de recherche et les engagements que j'ai choisis de prendre.

Je précise aussi que je coordonne depuis 2014 un groupe transversal du Labex Futurs urbains qui s'appelle Justice, Espace, Discrimination, Inégalités, qui est un groupe transversal pluridisciplinaire où l'on travaille avec des collègues de l'ensemble de l'université Paris-Est sur ces thématiques que l'on souhaite placer au cœur du projet.

Comme le précise ma feuille de route, je serai chargée plus particulièrement au sein de l'équipe Recherche de l'impulsion et du suivi des projets d'EUR et plus généralement des réponses aux appels d'offres, en concertation avec nos partenaires universitaires établissements de recherche et les acteurs du territoire. Le terme utilisé dans la feuille de route est que notre espace local serait un laboratoire pour notre recherche, je le pense plutôt comme étant un socle. C'est-à-dire un espace de l'ancrage à partir duquel on est en mesure à l'UPEC de se projeter à la fois régionalement, nationalement et internationalement.

Ce n'est pas du tout une limite pour moi que de me penser comme une université ancrée dans son territoire, au contraire.

On m'a aussi demandé de m'occuper d'une réflexion sur l'éthique de la recherche que j'articulerais personnellement avec une sensibilisation à la non-discrimination. J'explique peut-être en deux mots pourquoi cela me paraît être important. Il y a quelques années, quand j'ai voulu proposer un projet européen ici à l'UPEC, j'ai eu à

solliciter les instances de direction de l'université pour avoir une attestation du Comité d'éthique de mon université, pour signaler l'approbation de ce projet par le Comité d'éthique.

J'ai eu la plus grande peine à identifier quelqu'un qui soit en mesure de me délivrer cette attestation, mais cela suppose si on veut cette ambition internationale, que l'on se projette dans ces réflexions éthiques et que l'on se dote à la fois d'un référent déontologie mais plus largement de quelqu'un qui soit en mesure de réfléchir et de travailler avec les chercheurs, sur leur projet dans cette perspective éthique qui ne concerne pas que les sciences expérimentales, les sciences dures ou biomédicales, mais aussi les sciences humaines et sociales, et qui renvoie plus largement qu'à la recherche à une réflexion large sur la façon dont on envisage les rapports de travail éthiques avec nos collègues, avec les publics avec lesquels nous travaillons. Donc c'est quelque chose qui ne se cantonne pas à une préoccupation abstraite dans le contexte de la recherche, mais qui me concerne en tant que personnel de l'UPEC et en tant qu'enseignant/enseignante.

Je travaillerai là-dessus avec la chargée de mission égalité femmes/hommes, parce que tout cela me semble participer d'une même logique et préoccupation pour les conditions de travail à l'UPEC, ce que rappelait le président tout à l'heure.

Enfin, autre point de cette feuille de route dont j'aimerais vous dire quelques mots, on m'a demandé de réfléchir à la façon dont, à l'UPEC, nous pourrions être forces de proposition pour une articulation entre notre recherche et les formes d'éducation populaire.

D'une certaine façon, c'est quelque chose que l'on fait déjà un peu toutes et tous dans nos activités d'enseignant. L'idée serait d'identifier parmi les chercheurs de l'UPEC celles et ceux – et il y en a beaucoup je le sais – qui ont des perspectives de recherche portant sur des sujets de société très vifs, le changement climatique, les questions migratoires, l'égalité femmes/hommes, et d'organiser des conférences qui

seraient ouvertes à un large public val-de-marnais autant qu'à nos publics étudiants, de façon à organiser des choses qui ressembleraient à ce qui se fait dans d'autres universités qui ont des territoires de banlieue comparables aux nôtres, comme Paris 8 : une université populaire et un vrai travail de rayonnement sur notre territoire de la recherche qui se conduit ici, à l'UPEC.

Je suis très contente de rejoindre cette équipe très dynamique et je me réjouis de travailler avec vous toutes et tous, sur ces orientations pour les années à venir.
Merci.

M. LE PRESIDENT.– Merci Claire. Nous pouvons échanger avec Claire très librement, si vous avez des questions.

M. THAUVRON.– Oui. Vous êtes VP SHS. Il y a quelques années il y avait un projet de MI SHS qui a été plus ou moins abandonné ensuite. J'ai lu dans une interview de Jean-Luc que cela revenait. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Mme HANCKOK.– Je sais qu'il y a cette idée. Cela n'a pas été inclus dans ma feuille de route parce que je crois, mais c'est Jean-Luc ou Marie-Albane qui pourront vous le dire, qu'il y a une autre personne pressentie pour piloter cet aspect du projet.

M. LE PRESIDENT.– Cela fait bien partie du projet politique de mettre en place une Maison des Sciences Humaines. Une personne pourrait porter ce dossier. Elle a été approchée, à ma connaissance il n'y a pas de oui ou de non. Ce serait plutôt un oui. On vous en parlera.

C'est un projet qui est extrêmement bien reçu par les politiques – on en a parlé à la ministre hier – parce qu'il y a un trou sur cette approche et là on a vraiment de quoi construire une Maison des Sciences, SHS, avec éventuellement un projet immobilier hors CPER qui pourrait se monter également avec le maire de Créteil. Un bâtiment qui serait positionné et qui est dans la tête de la mairie. Les choses ne sont pas encore calées, mais c'est assez enthousiaste. Ce projet sera porté.

Claire travaillera fortement avec cette approche mais comme quelqu'un serait pressenti, c'était pour ne pas télescoper forcément les missions.

Mme DESPRES.– Vous avez parlé du dossier égalité professionnelle. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? Avez-vous déjà commencé à échanger ?

Mme HANCKOK.– J'avais été associée il y a quelques années au projet piloté par Anne-Sophie GODEFROY sur la question de l'égalité professionnelle dans les corps enseignants.

Il me semble que c'est une question sur laquelle il faut réfléchir de manière plus vaste parce qu'il n'y a pas que les personnels enseignants qui sont affectés par les enjeux d'égalité professionnelle et je pense que ce serait intéressant de regarder l'ensemble des personnels de l'UPEC et de comprendre quelles sont les dynamiques qui font que certains personnels sont très fortement féminisés, quelles sont les caractéristiques des carrières de ces personnels, parce que cela fait partie des préoccupations pour moi importantes, si l'on réfléchit vraiment sur l'égalité professionnelle à l'université. Avoir une approche englobante, regarder certes les carrières d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, mais aussi tout ce qui se joue de manière générale avec l'ensemble des personnels.

Mme DESPRES.– Donc axé sur ce que l'on appelle les métiers plus féminisés ?

Mme HANCKOK.– Pas uniquement, mais il me semble que cela devrait être inclus. Cela doit faire partie des préoccupations importantes, sinon on omet tout un pan de la question.

Mme DESPRES.– Un protocole d'accord devrait être signé. Vous aurez certainement des éléments très concrets pour mettre tout cela en œuvre.

Mme HANCKOK.– Je m'en réjouis.

M. LE PRESIDENT.– Autres questions ?

Sinon, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé à un vote à bulletin secret (29 votants).

Mme HANCKOK est élue Vice-Présidente déléguée avec 23 votes pour et 6 votes blancs et nuls.

(Applaudissements.)

Mme HANCKOK.– Merci beaucoup. J'ai hâte de commencer à travailler.

2. 2 Information relative aux assesseurs et chargés de mission

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de faire un tour de l'équipe, noms ou positions.

- Marie-Albane DE SUREMAIN, vice-présidente du CA
- Assesseur Ressources Humaines : Sylvie CIABRINI
- Assesseur Moyens : Lamine NAMANE, qui est également le président de la commission des moyens
- Un chargé de mission au dialogue social. Un mot, Marie-Albane ?

Mme DE SUREMAIN.– Un mot au sujet de Laurent GAMET, professeur des universités à la faculté de droit, spécialiste de droit social et chargé de mission au dialogue social et qui prend très à cœur sa mission et doit rencontrer les organisations syndicales régulièrement en amont et en aval des conseils. Il participera aussi aux CT et aux CHSCT. On compte fermement sur lui pour nous aider à avancer dans ces progrès dans le domaine du dialogue social. Vous aurez l'occasion de le rencontrer très prochainement.

M. LE PRESIDENT.– Merci.

Mme FAURE.– J'avais une question sur Laurent GAMET. J'ai regardé son parcours. C'est quelqu'un d'excellent mais il est beaucoup sur le contentieux social avec les organisations syndicales.

J'ai été surprise de cette approche très contentieuse, alors que l'on avait été demandeur au niveau du SGEN-CFDT d'avoir un assesseur, mais on était plus sur le volet évolution professionnelle, GPEC, que sur l'aspect juridique qui est dans la feuille de route de la Direction, de la DRH.

C'est un profil assez étonnant du cabinet dont est issu Laurent GAMET.

Mme DE SUREMAIN.– Avant de vous répondre, on va prendre une intervention de Nicolas LIGNEUL.

M. LIGNEUL.– Merci. Je connais bien le professeur GAMET pour enseigner dans son université, pas dans son cabinet. Il ne fait pas de procès aux étudiants, rassurez-vous. C'est un des spécialistes les plus reconnus en France en droit social. Il connaît bien ces questions de dialogue social et ne réduit ni son activité universitaire ni son activité professionnelle de son cabinet à des phénomènes contentieux. C'est bien de se renseigner sur les uns et les autres mais il faut aussi se renseigner sur tous les aspects, c'est un spécialiste de tous les aspects du droit social.

M. PELLET.– J'ai des questions, pas sur la personne mais sur la logique même de la nomination d'un tel chargé de mission qui personnellement me paraît étonnante.

J'ai appris hier, et Joëlle vient de le confirmer, que c'était une demande de la CFDT mais à titre personnel, je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Quelque chose que je ne comprends pas : il y a une assesseure Ressources Humaines. Cela veut dire que l'assesseure Ressources Humaines ne parle pas aux organisations sociales ? Traditionnellement, dans la distribution des fonctions, en général c'est le chef de cabinet et l'assesseur Ressources Humaines qui ont dans leur lettre de mission la relation avec les organisations syndicales, ce qui est tout à fait logique.

Là, on nomme quelqu'un spécifiquement pour parler aux organisations syndicales. Je sais bien que l'équipe actuelle a de la réparation à faire dans sa relation aux OS, mais pourquoi en charger quelqu'un spécifiquement ? On n'est pas dans une logique du pouvoir jupitérien. On crée un intermédiaire entre la présidence, le VP CA et les organisations syndicales. Je n'en vois pas l'intérêt.

Deuxième question, sur la notion même de chargé de mission. Cela me semble être une mission importante de conception de l'équipe.

Du temps de la fin de la période de Luc HITTINGER, les critiques – et nous avons largement participé à ces critiques – portaient beaucoup sur tous ces chargés de mission que personne ne connaissait, qui n'avaient pas de limites à leur mission.

La question que je pose c'est : quelle différence faites-vous entre un assesseur et un chargé de mission ? En principe, et c'est ce que nous avons obtenu de l'équipe précédente, une mission est sur un temps limité avec un objectif précis. Le dialogue avec les organisations syndicales en principe, c'est permanent ; de ce fait, cela devrait être un assesseur. RH plus assesseur plus dialogue social, c'est compliqué. Cela fait beaucoup de choses pour une chose qui n'est pas si compliquée à mener, parler aux OS de l'université.

Mme DE SUREMAIN.– Je remercie Madame FAURE de sa question et Monsieur PELLET de son analyse qui montre bien qu'il y a une différence effectivement entre assesseur RH et chargé de mission au dialogue social. Il y a effectivement toute une série d'éléments sur les conditions de travail qui touchent les personnels administratifs, qui sont bien dans la lettre de mission de l'assesseur RH et je vous invite à relire cette lettre pour voir son périmètre. La lettre de mission de Laurent GAMET n'a pas ce périmètre. C'est une mission qui est plus précise et qui concerne cette question du développement du dialogue social avec les organisations syndicales que nous n'envisageons pas exactement en termes de réparation.

Nous sommes une nouvelle équipe, nous arrivons, et nous souhaitons développer ce dialogue social. Je suis ravie de pouvoir être aidée par un chargé de mission pour tous ces rendez-vous avec les organisations sociales représentatives que nous souhaitons développer dans un dialogue constant, ce qui ne veut pas dire que ce sera un écran entre les organisations sociales et le président ou les vice-présidents et assesseurs que vous souhaiterez rencontrer. Simplement, c'est quelqu'un qui va, sur une charge de mission précise, nous aider à développer ce dialogue. Je vous proposerai de juger sur pièces – vous avez une lettre de mission avec un périmètre

limité – et de voir comment les choses peuvent se mettre en place. Monsieur Laurent GAMET n'a pas pu être présent aujourd'hui mais on peut annoncer qu'il va solliciter toutes les organisations syndicales pour les rencontrer dès début novembre et établir avec elles une liste de sujets que nous souhaitons travailler de façon continue.

C'est pour approfondir ce dialogue social que nous avons pensé qu'un chargé de mission serait très bénéfique.

Comme pour tous les assessorats et les chargés de mission, nous avons rédigé une lettre. La mission est bien indiquée et nous rendrons compte régulièrement dans les conseils des actions des assesseurs, des chargés de mission, etc.

Je réponds que ce n'était pas une réponse suite à une demande de la CFDT, cela fait partie de notre projet, en distinguant ce qui relève des conditions de travail qui sera abordé par l'assesseur RH, et une mission plus spécifique, qui est celle de chargé de mission du dialogue social. Ce n'est pas une réponse à une organisation syndicale.

M. PELLET.– Je suis surpris que tu sépare conditions de travail et dialogue avec les organisations syndicales.

Mme DE SUREMAIN.– Ces deux choses sont évidemment en interaction et en interrelation, mais tout ce qui va être abordé – par exemple on a vu la question du RIFSEEP, du CIA etc. – sera abordé par le périmètre de la Vice-Présidente du CA et suivi dans le cadre du CT, et sera suivi très précisément par l'assesseur RH. La charge de mission est quelque chose d'un peu plus spécifique qui va porter sur ce lien, ces rencontres régulières.

Je vous propose de rencontrer ce chargé de mission et de juger sur pièces.

M. PELLET.– Et la durée ?

Mme DE SUREMAIN.– Pour l'instant, on n'a pas mis de bornes temporelles, mais en tout cas on fera des bilans réguliers des assessorats et des chargés de mission.

M. LE PRESIDENT.– Merci.

- La Vice-Présidente à la CFVU : Josette CADUSSEAU ;
- Vice-Président délégué FTLV, formation de l'apprentissage, de l'alternance et de l'Entreprenariat : Eric LEONEL ;
- Il y aura un assesseur pour le moment dont le nom n'est pas aujourd'hui arrêté complètement, qui est l'assesseur à l'accompagnement pédagogique ;
- Un assesseur vie universitaire dont le nom n'est pas arrêté aujourd'hui complètement.
- Une chargée de mission à l'égalité parcours étudiant qui est Maria MAMEDH* ;
- Une chargée de mission Parcoursup qui est Sabine COURDUGUET*.
- Vice-président à la commission de la recherche : Simon GILBERT ;
- Vice-Présidente déléguée Sciences humaines et sociales : Claire HANGCOK.
- Assesseur campus spatial : Hervé COTTIN
- Assesseur médecine santé : France PIRÈNE* ;
- Assesseur sciences et internationalisation de la recherche : Yacine AMIRA ;
- Chargé de mission de l'égalité, enjeux environnementaux et justice sociale Patrick SAVIDAN.
- Vice-Président stratégie et développement : Mustapha ZIDI ;
- Vice-Président délégué partenariat : Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY ;
- Vice-Président relations internationales : Laurent THEVENET ;
- Vice-Présidente délégué réseau des universités européennes : Anastasia ILIOPOULOU ;
- Vice-Président numérique Guillaume BOURLET,
- Assesseur SI : Farida SEMMAK ;
- Vice-Président patrimoine et développement durable : Guillaume POIRET ;
- Assesseur développement durable, l'étudiant Mihai GUYARD ;
- Assesseur accompagnement de la vie de campus pour le moment pas arrêté au terme de plusieurs propositions.

– Chargée de mission au développement culturel et politique artistique en lien avec les campus : Isabelle PELTIER-LÉCULLÉE.

– Chargée de mission Mise en œuvre de la politique du développement durable : Lolita RUBENS.

– Vice-Président étudiant : Lhéo Vincent que vous connaissez

– Commission des moyens : Lamine NAMANE

– Commission des statuts : Nicolas LIGNEUL.

Voilà l'équipe. Quelques noms arriveront encore.

M. THAUVRON.– C'est sur le Sharepoint, cette liste ?

M. LE PRESIDENT.– Je voulais vous l'annoncer avant de la mettre sur le Sharepoint. Ce sera sur le Sharepoint.

Mme FAURE.– Égalité, c'est qui ?

M. LE PRESIDENT.– Lolita. Elle peut s'exprimer.

Mme RUBENS.– J'étais sur la mission égalité. Je vais changer de mission et on réfléchit pour mettre quelqu'un à l'égalité qui n'est pas encore défini. Il y aura quelqu'un à l'égalité.

M. LE PRESIDENT.– Les étudiants souhaitent s'impliquer fortement autour de tout cela.

Mme FAURE.– Et le médiateur ?

M. LE PRESIDENT.– Il doit être défini également, on est dessus avec Christophe BASQUIN.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Une remarque concernant le budget rectificatif de la part de la DSI.

Est-ce que seuls les VP de conseil sont compensés en termes d'enseignement ou est-ce l'ensemble des VP, thématiques et délégués ? En heures équivalent TD correspondant à la décharge nécessaire pour réaliser leur mission.

M. LE PRESIDENT.– Pour moi, c'est l'ensemble, il n'y a pas de différence entre VP et CVP. Le problème était de les mettre recherche ou CFVU, qu'il y ait une cohérence.

M. THAUVRON.– Dans le passé, ce n'était pas le cas.

Mme PASQUIER.– Il n'y avait que les trois VP jusqu'à présent.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il y a des BR2, BR et BI antérieurs qui ont laissé passer cette irrégularité.

M. LE PRESIDENT.– Nous aurons l'occasion de rediscuter de tout cela.

3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

3.1 Information relative au BR2 2018

Mme DE SUREMAIN.– Nous allons vous présenter une information relative au BR2 2018.

Un rappel du contexte : le budget initial 2018 a été refusé par le CA qui avait donc été adopté par le rectorat. Ce budget avait été refusé en raison d'une série de diminutions de dotation à la recherche, aux composantes et aux services centraux.

A la suite de ce choix qui a été fait précédemment, c'est le Rectorat qui a validé ce budget et qui a donc adopté également le budget rectificatif n° 1. Pour être dans la continuité de sa compétence, c'est à nouveau le Rectorat qui va adopter le budget rectificatif n° 2, lequel budget doit être envoyé pour la date du 26 octobre, la semaine prochaine. C'est donc Claude PASQUIER qui va venir nous présenter les éléments de ce budget rectificatif qui sera adopté par le Rectorat et qui, dans sa forme parfaitement définitive, vous sera présenté lors du CA du 23 novembre. Nous avons une forme quasiment parfaite à vous présenter.

Mme PASQUIER.– Les variations qui sont proposées dans ce deuxième budget sont de très faible ampleur.

Les recettes budgétaires sont majorées d'1,6 millions d'euros, ce qui représente 0,66 % des prévisions précédentes.

De la même façon, les dépenses budgétaires crédits de paiement ici sont majorées d'1,4 millions d'euros, soit 0,6 % des prévisions 2018 après BR1.

Ces modifications sont faibles et corrigent peu en réalité le budget 2018. Je vais vous donner les éléments les plus significatifs de ce budget corrigé.

Les recettes ont été réestimées à 242 millions d'euros avec des prévisions d'encaissement des subventions de l'Etat estimées à 198 millions d'euros qui représentent 82 % de nos recettes encaissables.

Dans les subventions de l'Etat, la part la plus importante concerne la subvention pour charge de service public qui a été budgétisée, non seulement à hauteur des dotations qui ont déjà été notifiées, mais encore pour une part de dotation restant à notifier, estimée pour 196 M€, un peu plus, dont 176 M€ mis au titre de la masse salariale.

Les subventions de l'État autres que la subvention pour charge de service public ont été réestimées à hauteur de 900 000 € sur les subventions d'autres ministères et également 900 000 € sur des opérations de CPER en cours sur la mise en sécurité de la faculté de médecine et l'étanchéité de la dalle de campus centre.

On a également d'autres financements publics que ceux de l'Etat et des ressources propres pour un ensemble de 44 M€, ce qui représente 18 % des recettes encaissables.

Des financements publics prévus à hauteur de 13,6 M€.

Ce sont essentiellement des opérations qui sont identifiées, ou pour des investissements ou pour des travaux, notamment le premier équipement de la Maison des Sciences et de l'Environnement mais aussi la Maison des Etudiants à Sénart et l'aménagement du cinquième étage de la faculté de médecine.

On a également des financements publics pour des opérations de recherche à hauteur de 7, 2 millions d'euros et 2 millions d'euros sur des contrats d'enseignement.

Des ressources propres aussi ont été estimées à hauteur de 30 M€, en augmentation d'1,8 millions d'euros, 6 % de plus par rapport aux premières prévisions rectifiées.

Cela représente une augmentation de 2,3 millions d'euros, donc 8 % par rapport aux recettes constatées en 2017.

Le détail de ces ressources propres : pour l'essentiel il y a les ressources de la formation par l'apprentissage, 12 M€ pour 2018, en augmentation d'un million par rapport à 2017.

Les ressources de la formation continue des diplômés propres et de la VAE ont été réestimées à hauteur de 8,3 millions d'euros, en augmentation de 800 000 € par rapport à 2017. C'est notamment pour prendre en compte en année pleine l'intégration d'ESM, essentiellement des ressources de formation continue.

Les droits d'inscription : il y a une légère diminution en 2018 par rapport à 2017, 60 000 euros de moins.

Depuis la rentrée 2018, les étudiants ne payent plus à l'université la part FSDIE et médecine, ce qui représentait 21 € par étudiant et ils doivent s'acquitter d'une contribution à la vie étudiante versée au CROUS.

Le CROUS nous reversant une partie de cette contribution, une contribution de 90 €, reversée à l'UPEC comme toutes les universités à hauteur de 41 €, cela ne figurera plus au niveau des droits d'inscription mais cela figurera au niveau des prestations que l'on verra tout à l'heure.

Les contrats de recherche sont réestimés hors financement public à 900 000 euros, en augmentation de 400 000 € par rapport à 2017.

La taxe d'apprentissage : 1,2 M€, même hauteur que l'année précédente.

Les autres recettes de prestation qui intègrent donc le reversement de la CVEC à hauteur de 3,5 millions d'euros en augmentation de 300 000 par rapport à 2017.

Il y a d'autres prestations de formation, mais aussi cela peut être des locations de locaux ou autres prestations.

Côté dépenses, le budget 2018 a été réévalué tant en autorisation d'engagement à hauteur de 245 millions d'euros. Les autorisations d'engagement, c'est la limite maximum que l'université se donne pour engager vis-à-vis de tiers déterminés et pour des montants déterminés, un certain nombre de choses qui peuvent être simplement une commande vis-à-vis d'un fournisseur, la passation d'un marché, la signature d'une convention ou d'un bail.

Tous ces éléments consomment des AE, des autorisations d'engagement, et leur portée peut être pour l'année mais peut être aussi pluriannuelle. Si je prends par exemple la signature d'un bail de locaux, ce qui était le cas pour Pyramide, on avait un bail pour trois ans et on avait passé une autorisation d'engagement sur l'ensemble des trois ans.

On fixe chacune des enveloppes en personnel, en fonctionnement et en investissement. C'est donc la limite maximum que l'on pourra engager en 2018 à ce titre.

Vous voyez que la masse salariale représente presque 80 %, 79 % de l'ensemble de ces AE ; le fonctionnement 42 millions d'euros (16 %) et l'investissement 12,4, soit 5 % de l'ensemble.

Le budget est aussi présenté à la fois en autorisation d'engagement mais aussi en crédits de paiement. Une fois que l'on a passé notre engagement, on va donc réceptionner la prestation ou le matériel et ensuite on va décaisser ces dépenses au vu des factures.

On va fixer pour l'année 2018, à hauteur de 247 millions d'euros, l'enveloppe maximum, là aussi par enveloppe, que l'on pourra décaisser entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Vous avez là l'évolution des dépenses d'autorisation d'engagement avec les dépenses engagées en 2017 : 86 000 000 d'euros pour le personnel ; et le premier budget rectificatif 2018 et en vert ce budget rectifié définitivement à hauteur de 192 millions sur la masse salariale.

Sur le fonctionnement, 40, 2, un peu supérieur à la réalité des engagements 2017 et pour les travaux, 12, 4 contre 12 millions constatés en 2017.

Une photographie de nos autorisations d'engagement par activité :

Les dépenses affectées directement aux formations sont la moitié des dépenses et la recherche représente 25 %. Année après année, le poids relatif de chacune des activités est pratiquement identique. Il peut y avoir une modification de plus ou moins un point, mais en général les formations, c'est à peu près 50 % et la recherche 25 %. La part la plus variable est la part immobilière, notamment liée aux travaux.

Vous avez là l'évolution des dépenses de l'exécution 2017 en vert, et en orange, de la prévision de consommation par activité en 2018.

Les augmentations les plus significatives sont en formation puisque l'on passe de 113 millions engagés en 2017 à pratiquement 122 millions prévus en 2018.

De la même façon pour l'activité recherche, on passe de 57, 8 millions d'euros à 60,7 millions d'euros prévus pour 2018.

Sur les dépenses documentaires, le pilotage et la vie étudiante, on est pratiquement à hauteur des dépenses constatées en 2017.

Pour l'immobilier, on a une légère diminution qui provient notamment de l'exemple que je vous donnais tout à l'heure de l'engagement du bail Pyramide qui a été constaté en 2017, mais il n'y a pas de nouveaux engagements 2018.

Ce qui explique cette baisse.

Vous avez eu le tableau des autorisations budgétaires qui va rappeler chacune des enveloppes en dépenses en AE et en CP et les prévisions de recettes au regard des recettes prévues.

Premier poste, les dépenses de personnel : 192, 4 millions d'euros. Par définition, les autorisations d'engagement sont égales au crédit de paiement. Le montant de ces à AE et de ces CP correspond au décaissement de la paye de l'ensemble des personnels de l'établissement.

Ces dépenses de personnel sont en augmentation d'1,2 millions d'euros par rapport aux prévisions précédentes et elles représentent 79 % des autorisations d'engagement, 78 % des dépenses décaissables.

On a trois types de dépenses pour ces personnels : la plus grande part, ce sont les rémunérations des personnels titulaires et contractuels de l'établissement hors heures complémentaires. Le coût total employeur a été réestimé pour 2018 à hauteur de 172, 9 millions.

On prévoit une augmentation par rapport à 2017 de 2,9 M€ soit 1,7 % d'augmentation. L'essentiel de cette augmentation tient au GVT, mais également à la compensation CSG qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2018, à certains crédits alloués dans le cadre de la loi ORE, notamment les sept équivalents emplois enseignants et bien sûr, aussi l'extension en année pleine des mesures intervenues en cours d'année 2017.

Par ailleurs, nous avons des personnels contractuels sur contrat de recherche qui ont été estimés à 3 millions d'euros, soit 600 000 € de plus que pour 2017.

L'ensemble de ces dépenses consomment des emplois. En revanche, ce qui ne consomme pas d'emplois, ce sont les autres dépenses de personnel, c'est-à-dire les cours complémentaires, les vacances administratives, les œuvres sociales. Cela

représente 16, 6 millions d'euros, une augmentation notable prévue de 14 % par rapport à l'exécution 2017.

Les enveloppes de fonctionnement ont été arrêtées à 40,2 millions d'euros en AE et 41,2 millions d'euros en CP. Plus de CP que d'AE. L'une des raisons concerne le loyer Pyramide, mais aussi il y a eu notamment le marché passé auprès des Commissaires aux comptes, pour six ans en 2017 et qui vont consommer des CP au fur et à mesure des années.

Pour les autres dépenses de fonctionnement, on peut considérer qu'il n'y a pas d'écart entre autorisations de paiement et crédits de paiement parce qu'on a à peu près le même calendrier de dépenses et de décaissements.

Cette enveloppe de fonctionnement en crédit de paiement est en augmentation de 8, 5 millions d'euros par rapport aux dépenses constatées en 2017.

Du côté des investissements, on a arrêté les enveloppes d'investissement à 12, 4 millions d'euros en AE et 13, 6 en CP. Là aussi un montant supérieur en CP puisqu'en 2017, on avait passé des marchés de travaux qui vont se réaliser et être payés sur 2018.

Dans cette enveloppe d'investissement, la plus grosse part concerne les travaux (9,1 millions d'euros prévus) et aussi des acquisitions de matériel et logiciels à hauteur de 4, 5 millions d'euros.

Voilà ce tableau avec la prévision de recettes encaissables sur 2018 établie à hauteur de 241 736 000 euros, au regard d'une prévision de crédit de paiement de 247 135 265 €. Donc, pour les opérations budgétaires, on estime qu'il y aura une variation de trésorerie négative, une différence entre encaissements prévus et décaissements prévus d'à peu près 5, 4 millions.

Il n'y a pas que les opérations budgétaires qui vont influencer sur la variation de trésorerie. On a aussi d'autres opérations que vous voyez ici : des opérations pour compte de tiers. C'est par exemple les opérations de TVA, mais aussi tout ce qui est

bourse de mobilité du ministère. On a aussi d'autres encaissements ou décaissements qui vont influencer sur la trésorerie, notamment les 5 millions d'euros de prévision d'encaissements. Il s'agit d'acomptes versés sur 2018 mais qui ne pourront pas être rattachés à des recettes effectives. Ils sont en attente de rattachement.

Globalement, on va avoir une variation de trésorerie en dehors de la variation de trésorerie des autorisations budgétaires, d'une augmentation de 4,4 millions, si on compare les encaissements et les décaissements, ce qui fait qu'en réalité la prévision de la variation de trésorerie sur 2018 conduit à une variation négative que d'un million d'euros.

Autre approche de ce budget, celui exprimé, ce sont les dépenses et les charges et les produits que l'on constatera dans le compte financier. Vous voyez que l'on prévoit un montant équilibré entre les produits 2018 et les charges 2018.

Au-delà des éléments que l'on a déjà vus en matière de dépenses de personnel et de charges de fonctionnement décaissables, il faut rajouter les charges dites calculées, c'est-à-dire les charges d'amortissement et de provision qui influent sur l'équilibre de ce compte de résultat.

Ces dotations aux amortissements et ces reprises sur amortissements permettent de constater une capacité d'autofinancement prévisionnel de 3 338 000 €. Ces 3 338 000 € constituent une recette interne pour nos étudiants.

Nous avons aussi d'autres financements externes d'investissement, que ce soit de l'Etat, on l'a vu tout à l'heure dans le cadre du CPER, mais aussi des tiers autres que de l'Etat, prévus à hauteur de 2,6 M€, essentiellement la région Ile-de-France mais pas seulement, qui permettent d'équilibrer en partie nos prévisions d'investissement.

Néanmoins cela ne suffit pas. On prévoit à ce stade un prélèvement sur fonds de roulement d'un peu moins de 7 millions d'euros pour financer nos investissements.

Si on exécute complètement ces investissements et que l'on ne constate pas d'excédents en fonctionnement, notre fonds de roulement devrait être écrêté de 7 millions d'euros. Il devrait donc représenter un peu moins de 20 millions d'euros et donc l'équivalent de 30 jours de fonctionnement, sachant que la valeur d'un jour de fonctionnement, c'est 649 000 € au budget rectifié 2018.

En dehors de cette prévision de paiement sur fonds de roulement, du point de vue de la variation de la trésorerie, on a vu moins un million d'euros de prévu, c'est aussi un élément d'appréciation de l'équilibre du budget.

La trésorerie disponible en fin d'année 2018 devrait représenter 44 millions d'euros, l'équivalent de 68 jours de fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable.

Dans le document budgétaire tel qu'il est finalisé, ce qu'il est important de voir, c'est que l'on a identifié des opérations pluriannuelles et notamment toutes les opérations pluriannuelles de travaux, notamment CPER, pour une estimation aujourd'hui de pratiquement 74 millions d'euros de travaux, 45 millions d'euros de contrats de recherche en cours et un peu moins de 4 millions d'euros de contrats de formation.

On a plus de 122 millions d'euros d'opérations programmées de manière pluriannuelle. Sur ces 122 millions d'euros d'opérations programmées en 2018, on prévoit 16 millions d'AE et 17 millions de CP sur cette année. Ces opérations sont financées par des subventions de l'Etat pour 32 millions d'euros ; d'autres financements publics pour 65 millions d'euros ; d'autres financements externes (1,8 million d'euros) et aussi de l'auto financement pour presque 24 millions d'euros.

On a déjà perçu des encaissements par rapport à ces opérations et ce qu'il est important de voir, c'est qu'en 2018 on prévoit des encaissements à hauteur de 14 millions d'euros et il restera à percevoir pour l'ensemble de ces opérations pluriannuelles 60 millions d'euros sur les années suivantes.

Pour synthétiser l'essentiel des éléments de ce budget rectifié 2018, sur ces prévisions, on voit que l'on prévoit une consommation de plafond d'emplois à hauteur de 2 620 équivalents temps pleins travaillés, sans modification depuis le budget initial. Des autorisations d'engagement déclinées en enveloppes personnels, fonctionnement et investissement. Des enveloppes de crédit de paiement déclinées en enveloppes personnels, fonctionnement et investissement.

On prévoit un solde budgétaire de moins 5, 4 M€ mais un prélèvement de trésorerie d'un million seulement.

Un compte de résultat prévisionnel équilibré, 3 338 000 € de capacité d'autofinancement et moins de 7 millions d'euros de prélèvement sur fonds de roulement.

Voilà les éléments significatifs de ce budget.

Mme DE SUREMAIN.– Merci pour cette présentation claire, progressive, pédagogique. On demandera que ce Powerpoint soit mis sur le Sharepoint.

Je suppose qu'il y a des questions malgré la clarté du propos.

M. PELLET.– À propos de l'augmentation des autorisations budgétaires de 8,5 millions d'euros en crédit de paiement, la seule explication de cette augmentation, c'est le paiement du loyer de Pyramide ?

Mme PASQUIER.– C'est ce qui explique le fait que l'on ait moins d'autorisations d'engagement en 2018 que de CP.

L'autorisation d'engagement de Pyramide a été passée en 2017, première année de budget GBCP. L'engagement court jusqu'à la fin de la dernière période ferme qui était 2018.

Au titre du loyer Pyramide, on n'a pas consommé d'AE en 2018 mais on consomme le décaissement du loyer du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'augmentation des crédits de paiement est liée aussi à l'augmentation de nos recettes prévues sur 2018 globalement.

Cela n'explique que la différence entre autorisations d'engagement et crédits de paiement.

M. PELLET.– Donc cela n'explique pas la totalité des 8,5 millions.

Mme PASQUIER.– Bien sûr que non. C'est lié aussi à l'augmentation des recettes.

Les crédits de paiement, on a vu la déclinaison dans le tableau d'autorisation budgétaire qui était mis en ligne. On a une augmentation par rapport à 2017. On avait 32, 6 millions d'euros de crédits de paiement en 2017 et là on a 41, 2 millions. On prévoit une forte augmentation de ces crédits de paiement mais qui sont liés à l'augmentation globale aussi des recettes entre 2017 et 2018, tant de la subvention de l'Etat que des ressources propres ou d'autres financements publics.

Mme DE SUREMAIN.– Y a-t-il d'autres demandes de précision ou d'éclaircissement ?

Ce que l'on peut dire à cette date du 19 octobre, c'est que cette année qui a commencé sous des auspices un peu sombres se termine mieux qu'elle n'a commencé. Cela a été le produit de beaucoup de travail d'investissement et d'engagement. Des subventions d'Etat sont venues compléter la dotation initiale pour la mise en place de Parcoursup, qui sont venues apporter un peu d'air à ce budget initial.

Cela dit, cela a signifié beaucoup de travail et un énorme investissement des équipes pour effectuer ces tâches et obtenir aussi ces subventions. C'est le fruit des efforts concentrés et cumulés au cours de l'année qui permettent d'arriver à une situation financière très solide, même si on a prélevé sur le fonds de roulement, et des possibilités de trésorerie qui permettent d'envisager l'avenir sans trop d'inquiétude. C'est le résultat d'une année d'effort et de bonne rigueur budgétaire qui a permis d'arriver à ce résultat et grâce aux subventions supplémentaires arrivées en cours d'année. C'est le cumul de tous ces éléments qui permettent de parvenir à ce résultat solide.

Aujourd'hui, nous ne votons pas sur ce BR, puisque c'est le Rectorat qui va le valider. Le 23 novembre, on vous fera un retour sur ce qui a été déposé au Rectorat au 26 octobre, mais nous avons les éléments pour l'essentiel.

3.2. Équilibre général du budget 2019

Mme DE SUREMAIN.– Vous avez trouvé sur le Sharepoint un tableau qui présente l'équilibre général pour le budget initial 2019 et une note qui l'explique.

Nous avons donné cette note il n'y a que deux jours, ce sont des délais un peu courts et nous en sommes désolés, mais nous avons travaillé très rapidement depuis que nous sommes arrivés. Cela fait un mois que nous sommes élus et encore moins pour d'autres membres de l'équipe. Nous tenons à remercier très vivement et chaleureusement la Direction des services financiers qui a été très attentive, très disponible et réactive pour arriver à bâtir progressivement cette proposition de budget initial 2019.

Rappelons le contexte avant que Lamine NAMANE nous fasse une présentation plus détaillée. Nous sommes, comme l'année dernière, face à une augmentation mécanique de la masse salariale sans que nous recrutions davantage, liée à l'approbation des carrières, à l'avancement des carrières et au besoin de rémunérations accessoires, qui amène une augmentation globale de cette masse salariale en partie compensée par l'État. Il reste un million, presque comme chaque année malheureusement, qu'il faut arriver à compenser d'une manière ou d'une autre.

Ces manières ne sont pas équivalentes, elles traduisent des choix politiques différents et une philosophie politique différente.

Pour faire face à cette hausse de la masse salariale, plusieurs possibilités. On peut décider de geler l'emploi, cela fait disparaître le problème mais cela ne fait qu'accentuer nos difficultés parce que geler l'emploi, cela veut dire être moins en

possibilité d'assurer de l'encadrement, être moins en capacité d'assurer des cours et des formations, ce qui voudrait dire supprimer des formations, réduire des maquettes ou devoir engager des vacances, mais ce qui posera aussi un problème de financement.

La deuxième contrainte qui pèse sur nous, outre cette hausse de la masse salariale, c'est l'augmentation des effectifs étudiants.

Comment résoudre cette double contrainte, la hausse de la masse salariale et la hausse des effectifs étudiants qui impliquent de faire face à ces besoins de formation ? Le gel des emplois n'est pas une solution.

L'autre possibilité serait de prélever, d'amputer, les dotations recherche, dotations composantes et dotations aux services centraux et services communs de documentation. C'est l'option qui a été prise l'année dernière qui a conduit à ce que le budget soit refusé et que le budget soit validé par la suite par le rectorat.

Nous vous proposons aujourd'hui une autre possibilité fondée bien davantage sur la prise en compte des capacités de développement constatées de notre université et qui est une vision beaucoup plus dynamique, qui repose sur notre capacité à développer nos ressources propres constatées de façon nette depuis trois ans et encore de façon tout à fait convaincante à l'occasion du budget rectificatif 2018 qui a vu la croissance de ces ressources propres.

Pour une présentation plus détaillée de nos propositions, je passe la parole à Lamine qui va vous présenter et vous commenter ce tableau en deux parties avec d'une part, les dépenses et dotations et, d'autre part, les recettes générales envisagées pour l'année 2019.

M. NAMANE.– Merci. Bonjour à toutes à tous. Je vais tenter d'être précis et concis. Marie-Albane vous a expliqué le contexte de ce BI 2019 avec ce fameux GVT.

Plusieurs points sont les idées qui ont dirigé la conception de ce BI : la préservation de l'emploi qui est la première priorité, qui est un soutien aux composantes en termes de missions d'enseignement, mais aussi au niveau des laboratoires.

Quand on consulte le budget initial au niveau des équilibres généraux, on constate qu'il est en augmentation d'un peu moins de 700 000 € par rapport au BR2 mais en augmentation de 4 millions par rapport au BI 2018.

Si on s'occupe d'abord des recettes, on constate le déploiement sur l'année pleine de la loi ORE qui se traduit par un financement de 1 252 434 €. Ce financement est fléché sur deux lignes : une première ligne noyée dans la masse salariale qui correspond aux 7 ETP dont a parlé Claude tout à l'heure.

La deuxième ligne concerne le fonctionnement des composantes où nous avons sur une année pleine un financement qui correspond à 732 434 €.

Une chose peut éventuellement troubler, puisque lorsqu'on se focalise sur la colonne écarts BR2 2018 et BI 2019, notamment sur la ligne ORE, nous ne voyons qu'une augmentation de 259 000.

Sur les financements que l'UPEC a perçus – grâce aux efforts des collègues qui ont monté des dossiers, ce ne sont pas des financements qui sont tombés automatiquement, des collègues ont fait un travail en amont afin de décrocher ces différents financements, sur ces financements 2018 – certains sont pérennes, d'autres ne le sont pas.

En net, nous constatons une augmentation d'un peu moins de 300 000 € au niveau de ces financements.

Le GVT prévisionnel pour la colonne de gauche, pour les dépenses, se traduit par une augmentation d'1 million d'euros.

Pour les dotations recherche, nous constatons une augmentation de 120 000 €.

Ici, la priorité était de rétablir les budgets de fonctionnement pérennes des laboratoires de recherche à leur niveau de 2017, c'est-à-dire avant le BI 2018. C'est

pour cela que l'on a une augmentation de 60 000 € sur les budgets de fonctionnement.

A cela, s'ajoute un effort de 60 000 € qui consiste en un soutien pour les collègues afin de dégager du temps pour monter les dossiers en réponse aux appels à projets. Sont mentionnés sur le document les EUR. Nous avons aussi le réseau universitaire européen et l'ESPE du futur.

Pour les composantes, nous avons essayé de le faire de la manière la plus claire qui soit. Nous avons détaillé à la fois la partie dotations et la partie contributions.

Pour les dotations, vous constatez qu'elles sont en augmentation de 310 542 euros par rapport au BR2 de 2018 et en augmentation de 700 000 € par rapport au BI 2018.

Non seulement nous revenons sur la baisse constatée lors du BI 2018, qui a chagriné beaucoup d'entre nous, et nous avons un complément de financement qui vient à la fois du déploiement sur une année pleine de la fameuse loi ORE pour 732 000 €, et nous avons l'autre case, le soutien aux transformations pédagogiques.

Le montant initial était sur le montant 2018 de 300 000 € ; nous le portons à 350 000 €.

Dans cette enveloppe, nous avons 130 000 € qui sont financés sur la base du projet PULSE que l'UPEC a décroché grâce au travail phénoménal des collègues. Nous avons un financement échelonné sur dix ans qui portera sur une valeur supérieure à 10 millions d'euros pour soutenir les transformations pédagogiques et dessiner ONA*.

L'objectif serait de mieux suivre nos étudiants, d'individualiser nos parcours et l'objectif est d'améliorer les taux de réussite en licence.

La deuxième case pour les composantes concerne les contributions.

Le constat qui a été fait, et Marie-Albane l'a relevé, c'est l'augmentation substantielle des ressources propres de l'université. Nous sommes sur ces trois dernières années sur une tendance particulièrement marquée.

Ces ressources supplémentaires ces deux dernières années étaient restées à 100 % au niveau des composantes parce que le modèle a été gelé pendant deux ans. On se retrouve avec un modèle qui ne correspond plus aux réalités en termes de besoins, puisque l'offre de formation en deux ans a pu changer pour certaines composantes, en décalage par rapport aux réalités en termes de volumétrie de nombre d'étudiants accueillis, puisque certaines composantes ont accueilli plus d'étudiants pour la rentrée 2017 et encore plus pour cette année 2018.

Certes, ce n'est pas réparti linéairement, lissé sur les différentes composantes, c'est plus marqué chez certaines que d'autres, mais en global au niveau université, les chiffres vous les avez au niveau de la note d'orientation budgétaire, à la date du 9 octobre 2018 nous avons 29 060 étudiants inscrits ou en attente d'inscription à comparer à 27 746 étudiants à la même date en 2017. Une augmentation relativement importante.

Du fait de ces augmentations des ressources propres des composantes, nous avons décidé de dégeler le modèle, de faire en sorte qu'il soit calculé sur les ressources propres prévues par les composantes parce que dans une première version du BI 2019, nous avons émis une hypothèse assez optimiste qui consistait à considérer que les ressources propres sur la base de la tendance que nous avons constatée, allaient augmenter d'environ 2, 5 millions d'euros.

Finalement, compte tenu du BR2 et des remontés des composantes, on est au-delà de cette hypothèse, ce qui nous permet d'équilibrer le budget de l'université et qui se traduit par des contributions supplémentaires.

Ces contributions supplémentaires tiennent compte de l'augmentation des ressources propres et quelque part derrière, l'équipe de la direction de l'UPEC

souhaite aussi soutenir ce développement des ressources propres à travers la réflexion qui est menée dans le cadre d'un groupe de travail sur la création d'emplois sur ressources propres, à la fois emplois enseignants exclusivement, et administratifs au niveau des composantes qui en ressentiraient le besoin, qui envisageraient un projet de développement de ces ressources propres.

Habituellement, ce qui est demandé aux composantes au titre de la solidarité entre composantes et entre composantes et services centraux est de 20 % des ressources propres, basés sur le réalisé en n -2. Pour le BI 2019, ce serait sur du réalisé en 2017, c'est la ligne qui apparaît, la première ligne de contribution des composantes. Nous constatons une contribution supplémentaire de 370 849 euros.

Nous avons souhaité distinguer clairement ce réalisé 2017 du prévu 2018 constaté au niveau du BR 2, parce que l'atterrissage se fera à la fin de l'année 2018.

Cela entraîne une contribution supplémentaire qui est relativement importante de moins 533 115 puisque c'est une contribution qui intègre l'augmentation des ressources propres sur deux ans, voire sur trois ans si on intègre BR1 et BR2 pour 2019.

Et la taxe solidarité de 10 % au-delà d'un million de ressources propres qui nous permet de générer 111 363 € de contribution supplémentaire.

Nous avons aussi pour les services centraux un financement qui reste au même niveau. Une dotation aux services centraux plus services communs documentation qui est légèrement supérieure à 13 200 000 €.

A cela s'ajoutera la CVEC, Claude en a parlé tout à l'heure. La CVEC au minimum, puisque cela dépend de plusieurs paramètres, du nombre d'étudiants inscrits et proportion de boursiers, nous l'estimons à un minimum de 738 000 € sur une année pleine. L'arbitrage en termes de fléchage de cette CVEC sera fait par un groupe de travail qui se penchera sur le sujet. Nous ne pourrons pas en faire ce que l'on veut, il sert à l'amélioration des conditions la vie étudiante sur le campus.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur la proposition d'équilibre du budget 2019 que nous soumettons à vos votes.

Mme DE SUREMAIN.– Merci. La présentation est un peu technique, on a essayé de la clarifier en distinguant plusieurs ensembles : partie droite, recettes générales ; partie gauche, dépenses et dotation et en distinguant dotation et contribution des composantes en partant d'éléments constatés qui montrent que l'on peut s'appuyer sur une croissance constatée depuis 3 ans de ressources propres qui permet de dégager une contribution qui servira à l'ensemble de l'université, sachant que les composantes ont des situations différentes vis-à-vis de ces possibilités de dégagement de lever des ressources propres, mais les possibilités de participer à l'intérêt général sont elles aussi variées. Certaines composantes dégagent beaucoup de ressources propres et d'autres apportent d'autres éléments de rayonnement de l'université qui participent à l'ensemble et au bien commun de l'ensemble.

Vous avez un budget qui prend une option qui n'est pas malthusienne de restriction, de prélèvement, d'amputation, mais une option qui se fonde sur notre capacité à développer nos activités et à pousser plus loin cette part de contribution qui servira à équilibrer le budget.

Je suppose que vous avez des questions et des remarques sur cette proposition de budget initial.

M. LOWENSTEIN.– Concernant la CVEC, vous avez dit qu'il y avait 27 000 étudiants inscrits à ce jour et vous faites une prévision de minimum 738 000 €, ce qui correspond à 18 000 étudiants qui paient la CVEC. Sur les 27 000, 18 000 l'ont déjà payée ou c'est une estimation quand on aura les chiffres définitifs du nombre d'étudiants sur l'année ?

Mme DE SUREMAIN.– Tous les étudiants ne sont pas assujettis à la CVEC, c'est pour cela qu'il n'y a pas de prévisions sur l'ensemble des inscrits, mais ceux qui ne payent pas sont défalqués.

M. LOWENSTEIN.– Cela revient à 18 000 étudiants qui payent 41 €.

Mme PASQUIER.– Ce sont les étudiants non boursiers en formation initiale hors FC.

M. LOWENSTEIN.– Je demande si c'est une prévision pour l'année ou si ce sont les étudiants qui se sont déjà acquittés de la CVEC.

Mme PASQUIER.– C'est une estimation sur 12 mois de l'ensemble de l'année 2018.

Mme DE SUREMAIN.– On n'est que sur une prévision.

Mme PASQUIER.– On va affiner ce chiffre en fonction de la réalité des inscrits et de voir les populations qui payent et celles qui ne payent pas.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Une question dans la note, le budget des services centraux et du SCD, il est noté qu'il est maintenu à 2,2 millions d'euros. Or, l'an passé, il était comme tous les autres budgets en baisse et noté à 12,8 millions.

Mme DE SUREMAIN.– C'est une formulation un peu synthétique. C'est-à-dire que ces 13 millions d'euros, c'est égal à l'addition de 12 280 186 € qui correspondent à la dotation des services communs et dépenses communes additionnés avec la dotation SCD (services communs de documentation) de 837 475. Il n'y a pas d'augmentation de la dotation des services communs et dépenses communes ni du SCD et leur addition permet d'arriver à 13 millions.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Ma remarque est un peu plus longue : cela vient d'être rappelé, le projet de budget initial 2018 a été rejeté en raison notamment d'une baisse des dotations nettes aux composantes à un moment où les effectifs augmentent beaucoup.

Je rappelle que les dotations aux composantes sont les dotations aux formations mais aussi aux conditions matérielles d'enseignement, d'études et pour une part aux conditions de recherche parce que les budgets sont mutualisés.

Dans le budget 2019, ces mêmes dotations sont reproposées et le solde dotations/contribution, sera en baisse par l'augmentation mécanique annoncée des

contributions puisque jusqu'à présent et cela a été dit, le prélèvement n'était pas à la hauteur théorique des contributions.

Autrement dit, le delta 2018–2019 ne correspond dans le tableau qu'à l'apport du plan étudiant et dans la note, le delta est noté 10 000 euros en dessous. Cela voudrait dire que des budgets qui ont été obtenus et, cela a été dit, grâce au travail de collègue en grande partie sur appels à projet pour financer de nouvelles charges qui sont actuellement en place, même cet argent ne serait pas intégralement reversé.

J'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur le fait que l'enveloppe dévolue aux composantes, proposée au vote, sera de fait en baisse pour la plupart des composantes, hors appels à projets. De fait, une partie des dotations pérennes est remplacée par de l'appel à projet dans cette configuration pour les composantes.

Mme DE SUREMAIN.– On va reprendre les différents éléments si vous voulez.

Mme HUMAIN–LAMOURE.– Je finis.

Si je ne peux que souscrire au choix de préservation de l'emploi, on ne peut passer sous silence les conditions d'exercice de ces emplois. Je l'avais déjà dit l'an dernier.

L'université ne peut plus demander aux collègues en formation de faire toujours plus et d'aller chercher l'argent avec toujours moins. La hausse des chargés de cours, la diminution des maquettes, la baisse de la rémunération de certaines tâches dans le cadre du gel d'emplois, par la baisse des dotations, c'est déjà le cas.

Il y a une forme de lassitude après trois ans d'augmentation d'effectifs dans la composante. Certes, l'entrée en L1 est un peu moindre en LLSH cette année que l'an dernier, similaire à il y a deux ans, en forte augmentation par rapport à il y a trois ans. Cela veut dire aussi des effectifs en hausse en L2, en L3 et une hausse en master. Les charges augmentent et on a beau augmenter nos ressources propres, la baisse de la dotation fait que l'on est toujours au même point.

Cet effet ciseaux est très difficile à maintenir dans le temps.

Mme DE SUREMAIN.– On va reprendre les différents éléments. C'est pour cela que nous avons ordonné ces lignes dans cette présentation du projet de budget.

Si l'on distingue la question des dotations de celles des contributions, les dotations sont intégralement maintenues et même augmentées.

Si l'on prend les dotations recherche, nous avons rétabli 60 000 € qui ont été amputés à la dotation recherche l'année dernière et qui avaient servi à alimenter les dotations pérennes des laboratoires. Ces dotations aux laboratoires sont intégralement rétablies. Nous ajoutons sur les dotations recherche un soutien que nous avons intitulé « aux projets temps plein pour EUR et autres appels à projets », nous rajoutons 60 000 €.

Ces 60 000 € correspondent à des crédits de fonctionnement. Cela peut être aussi pour compenser du temps passé à répondre à ces appels à projets par le paiement de vacations ou d'heures supplémentaires.

Concernant les dotations aux composantes, elles sont intégralement rétablies par rapport au budget 2017. Il y avait une amputation l'année dernière de 310 000 € que nous avons compensée et rétablie. Nous avons même été au-delà, ce qui nous permet d'avoir un budget initial 2018 de dotation aux composantes qui est plus important que celui de 2017.

Cette augmentation, vous la voyez par exemple dans l'appel dotation transformation pédagogique qui peut passer de 300 000 € à 350 000 € sur ces différentes années.

On a une augmentation des dotations.

En effet, nous avons les dotations pas simplement sur du projet. Il y a par exemple des dotations qui viennent pour soutenir la mise en place de Parcoursup, on n'est pas dans la réponse à de l'appel à projets.

Concernant les contributions aux composantes, celles-ci augmentent. Ce n'est pas l'entièreté des ressources propres des composantes qui sont prélevées – ce serait un pot unique – on est sur la base d'un prélèvement fixé dans le modèle dont nous

héritons, à 20 %. Nous allons étudier la manière dont nous allons répartir ces contributions par composante, parce que c'est là où il faut faire preuve de doigté et de sensibilité pour voir comment lisser ces effets en ranimant un modèle. Il faut prendre en compte des tendances constatées sur plusieurs années ou borner des variations. Ce sera présenté au prochain CA.

Nous sommes sur une augmentation des contributions des composantes qui est corrélée, strictement corrélée, à l'augmentation des ressources propres constatées et qui sont fort heureusement en augmentation forte depuis trois ans notamment. L'augmentation est plus ancienne mais elle est particulièrement forte depuis trois ans et se confirme. Nous souhaitons soutenir cette augmentation des ressources propres par une politique de soutien au développement de la formation et de l'apprentissage, par le développement de la formation continue et aussi par une politique de RH pour apporter un soutien au développement de ces activités de manière encadrée.

Voilà comment nous pouvons soutenir le développement de l'université, plutôt que de partir sur une politique de restriction et d'amputation des dotations recherche ou de dotation aux composantes.

D'autres questions ou remarques ?

M. MOSCOVICI.– Une question technique. Tel que c'est noté dans le tableau, on a l'impression que les 130 000 € réservés pour l'amorçage du NCU-PULSE seront pris sur les 350 000 € de transformation pédagogique. Est-ce la réalité ou est-ce une erreur ?

Mme DE SUREMAIN.– C'est un financement fléché. C'est un financement apporté par la ENR.

M. MOSCOVICI.– Tel que c'est écrit, on a l'impression que ce sera dans le cadre des dotations à 350 000 €. Il faut modifier dans le tableau.

Mme DE SUREMAIN.– C'est dans ce cadre. L'apport NCU vient abonder cet appel à projets à transformation pédagogique.

M. NAMANE.– Pour compléter, cela part d'un constat. Quand on a fait la revue des différents projets soumis au titre des transformations pédagogiques, on s'est rendu compte qu'environ 200 000 € concernaient des projets pour la L1 et donc fondamentalement qui rentrent dans le champ d'application du NCU-PULSE.

M. LE PRESIDENT.– On est dans la quadrature du cercle. Des composantes vont abonder beaucoup sur la solidarité, beaucoup plus que d'autres. Entendons-nous bien sur ce que cela veut dire pour les composantes qui sont les locomotives des ressources propres.

C'est un modèle qui ne peut pas perdurer dans le cadre d'un projet 2020. Il faut revoir ce modèle économique, qui ne peut exister que par une dynamique d'accompagnement aux ressources propres, sachant que des composantes tireront plus le wagon que d'autres mais pour lesquelles on entend aussi que d'autres composantes, peut-être moins à l'aise sur la formation continue, pourront aussi apporter leur écho par une solidarité qui peut s'exprimer par un certain nombre d'actions citoyennes par exemple. Ce modèle hérité des 20 %, devrait pouvoir être écrasé par le fait qu'il y a une dynamique autour de cela, sinon effectivement le modèle devient très tendu.

M. MOSCOVICI.– Y a-t-il déjà eu une simulation au niveau du budget des composantes en utilisant les chiffres que vous nous présentez ici ?

M. LE PRESIDENT.– Oui, c'est parti et ça colle.

Mme DE SUREMAIN.– On a fait une simulation, il faut qu'on la travaille encore parce qu'on va vous faire une proposition qui permet de lisser les variations. C'est une simulation réaliste par rapport aux recettes constatées. C'est la bonne nouvelle de la semaine dernière.

Mme LARUE.– Constatées en 2018, pas en 2019.

M. LE PRESIDENT.– Oui, mais compte tenu des éléments que l'on a sur la formation continue, sur l'apprentissage, cela ne devrait pas être modifié sur 2019. L'élément tangeant, c'est le passage de la réforme professionnelle.

Les retours que l'on a là-dessus assez rassurants. J'étais en discussion hier avec le CFA Sup 2000. On voit quand même les décrets sortir, mais aussi le fait que l'université doit tirer son épingle du jeu. Cela se fera aussi par le développement de la formation continue pour laquelle on mettra le paquet, en sachant que là aussi, il faut trouver le curseur pour ne pas que les collègues s'engagent uniquement sur la formation continue par rapport à la FI. Vous connaissez ces équilibres. Cela fera l'objet de discussions.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter ce budget.

Lecture des changements de procurations :

Mme FAURE donne procuration à Mme Marie-DESPRES et à M. Benoît VALLEE

Mme ARMINOT donne procuration à M. LOWENSTEIN

M. GUYARD donne procuration à M. LOWENSTEIN

Il est procédé à un vote à main levée.

Le budget initial 2019 est adopté à l'unanimité.

3.3 Approbation de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur

M. LE PRESIDENT.– Il y a un petit sujet qui n'est pas négligeable.

M. VERSCHEURE.– Bonjour à tous. Un petit rappel pour les personnes qui sont nouvellement élues au CA pour définir les non-valeurs et remises gracieuses et vous en expliquer la portée.

Tout cela part de l'action en recouvrement. Il faut savoir qu'une action de recouvrement est de la compétence exclusive de l'agent comptable, tant dans sa phase amiable que dans le contentieux. À ce titre, l'agent comptable a une

obligation de moyens et pas de résultat, et doit prendre toutes les actions utiles, appropriées et rapides pour parvenir au recouvrement des créances.

À ce titre, il y a une procédure de recouvrement amiable et l'obligation lui est faite en phase contentieuse de recouvrer aux services d'un huissier de justice.

C'est à l'issue de cette action qu'éventuellement, des dossiers peuvent faire l'objet d'admission en non-valeur. Compte tenu de la lourdeur du dispositif, il a été convenu au Conseil d'Administration de septembre 2012 que les créances de débiteurs d'un montant inférieur à 250 € ne feraient pas l'objet d'une transmission à un huissier de justice.

Dès lors que la phase amiable n'aboutirait pas à un recouvrement, les dossiers seraient mis en non-valeur. Pourquoi ce dispositif ? Parce que les frais de recouvrement d'un huissier de justice sont importants. Le premier acte peut générer des dépenses de plus de 100 €. Dans ces conditions, il a été convenu que dès lors que le recouvrement était inopérant en phase amiable, le recouvrement serait mis en non-valeur. Les frais d'huissier de justice sont à la charge du débiteur mais s'il paye, sinon les frais sont à la charge de l'établissement.

La loi de finance rectificative de 2015 a un peu modulé cette contrainte de l'agent comptable en offrant la possibilité de mettre en place des saisies de créances simplifiées, c'est-à-dire que j'ai la possibilité et je l'exerce, de m'adresser directement aux tiers du débiteur par voie de saisie sur rémunération ou sur compte bancaire, ce que l'on verra sur un dossier que j'ai pratiqué.

Autre disposition offerte par la loi de finance 2015, c'est la possibilité d'avoir un droit de communication auprès de l'administration fiscale qui pouvait se prévaloir d'absence de dispositions pour refuser de communiquer des informations sur les comptes bancaires.

Dès lors que l'action en recouvrement a été exercée de manière amiable pour les créances inférieures à 250 €, de manière contentieuse pour les créances d'un

montant supérieur à 250 €, et dès lors que j'ai obtenu pour ces créances un certificat d'irrecouvrabilité d'un huissier de justice ou d'un mandataire judiciaire, je dois présenter ces dossiers en non-valeur.

La non-valeur, comme le prévoit le Code de l'éducation, nécessite l'avis d'un agent comptable, proposée par vos soins, et c'est le directeur de l'établissement qui statue sur ces demandes.

Il faut savoir que la créance n'est pas éteinte. C'est un mécanisme comptable pour décharger la responsabilité des comptables sur l'action de recouvrement et ne pas alourdir le bilan de créances qui ne peuvent pas être recouvrées. Néanmoins, la créance n'est pas éteinte et, si le débiteur arrive à meilleure fortune ou arrive à être localisé et que sa capacité à pouvoir régler sa créance est identifiée, on a l'obligation de revenir vers lui pour lui demander de payer sa dette.

Il n'en est pas de même pour la remise gracieuse qui résulte d'une démarche volontaire du débiteur, qui met en évidence à travers une demande obligatoire, sa difficulté financière, mais peut-être pas que. Difficulté d'un autre ordre pour justifier d'une demande de remise gracieuse. La démarche est la même au regard du Code de l'éducation. L'agent comptable émet un avis sur cette demande, la transmet au Conseil d'administration pour proposition, et pour une décision d'apurement de la créance. La grande différence est que la créance est éteinte par la décision de remise gracieuse et dans ces conditions, nous ne pouvons plus revenir dessus.

Ce préliminaire présenté, voici les dossiers qui vous sont présentés pour admission en non-valeur.

Vous constaterez dans les dossiers qui ont été remis sur Sharepoint qu'il y a 46 créances pour un montant de 295 000 €.

Elles se répartissent sur les grandes natures de dépense.

D'abord, une avance non-recouvrée d'un marché public pour lequel la société qui a bénéficié de l'avance s'est trouvée en situation de redressement judiciaire. La

créance a été produite auprès du mandataire judiciaire et vous avez la justification de l'irrecevabilité de la créance.

Vingt créances au titre de la formation continue pour un montant de 284 000 €. Vous avez des montants moins importants, des droits d'inscription pour des créances uniques sur des soldes de droits d'inscription pour des montants inférieurs à 250 € ; il y a 18 créances à ce titre.

Des frais de déplacement versés à tort pour lesquels je n'ai pas réussi à obtenir le recouvrement pour 77 €, d'autres recettes, et les indus sur rémunération, des personnes qui ont bénéficié de salaires à tort, ce qui peut arriver et qui n'ont pas été en capacité de pouvoir payer.

Sur l'ensemble de ces créances, vous en avez huit d'un montant supérieur à 1 000 € pour un montant de 287 000 €.

L'ensemble de ces créances représentent 97 % du montant des non-valeurs proposées. Pour chacune d'entre elles est fourni un certificat d'irrecevabilité de la part d'un huissier de justice ou d'un mandataire judiciaire dans le cas où le redressement judiciaire ne permet pas au mandataire de pouvoir satisfaire la demande de paiement.

Les deux premières créances relatives à l'avance pour un montant de 6 087 € et celle au titre de la formation continue pour un montant de 256 000 € ont fait l'objet de provisions par le passé.

Dès lors que l'on a ressenti le risque d'irrecouvrabilité, nous avons l'obligation d'inscrire une provision pour garantir le risque.

Dans ces conditions, ces deux créances, si l'admission en non-valeur est prononcée, n'impacteront pas le budget de l'exercice 2018 puisqu'elles ont impacté le budget de l'exercice précédent. L'impact sur l'exercice sera à hauteur de la différence, à hauteur à peu près de 30 000 €.

Le résultat sera à peu près de 287 000 €.

Je vous propose d'insister sur la créance de 256 000 € pour laquelle vous avez un dossier et une note que j'avais établie à l'occasion de la préparation du dossier qui concerne une créance de formation continue à l'égard de l'Institut Universitaire de Formation Professionnelle, créance qui a fait l'objet d'une provision. C'est le dossier sur lequel je voudrais insister compte tenu de l'enjeu. Je vais reprendre les éléments de la note si vous en êtes d'accord.

L'Institut Universitaire de Formation Professionnelle qui est une association de loi 1901 à entretenu un partenariat avec l'UPEC, en particulier l'UFR SESS STAPS, dans le cadre de formation continue d'étudiants aux Antilles jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013-2014.

Dès l'année 2000, d'importantes difficultés financières ont été mises en évidence qui ont conduit l'université à convenir avec l'association de plans de règlement successifs et aboutir en 2007 à une réduction de créance à un montant de 49 300 €. Il s'est avéré au fil du temps que l'IUFP a respecté de manière erratique les plans de règlement qui lui ont été donnés, ce qui fait que les montants de la créance successive dans le cadre de ces contrats de formation n'ont pas été honorés. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité le président de l'université à plusieurs reprises à mon arrivée et, en 2012, il a été convenu d'arrêter le partenariat avec l'IUFP pour raisons de difficultés financières.

La direction a demandé malgré tout de renouveler l'inscription des stagiaires inscrits en licence et master jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014.

Quelles ont été à partir de là les diligences effectuées par l'université associée à cette démarche et moi-même dans le cadre du recouvrement ?

Jusqu'en août 2014, d'importants échanges ont eu lieu entre l'IUFP et l'UPEC qui avait à cœur d'aider cette association à payer ses dettes. Des plans successifs de règlement ont donc été accordés, comme je l'ai indiqué.

Ces plans ont été très partiellement honorés et, dans ces conditions, c'est la raison pour laquelle j'ai décidé en août 2014 d'adresser une mise en demeure à cette société préalablement à une action contentieuse à un huissier de justice.

En accord avec la direction et l'UFR SESS STAPS, le recouvrement a été confié à un huissier de justice pour un recouvrement en contentieux. L'huissier a adressé tout de suite un commandement de payer et une saisie attribution pour bloquer les comptes mais je me suis aperçu rapidement que l'huissier de justice n'engageait pas de manière suffisamment rapide l'ensemble des démarches pour recouvrer les créances. C'est la raison pour laquelle je me suis adressé à la Chambre des huissiers de justice de Guadeloupe pour produire des explications et elle m'a donné une lettre de l'huissier expliquant les grandes difficultés de cette association, aboutissant à une probable irrecouvrabilité de la créance.

Pour accentuer la difficulté, une décision préfectorale est intervenue en décembre 2014 qui a refusé d'accorder l'agrément pour la formation professionnelle à cette association, ce qui finissait de permettre le recouvrement de la créance et qui agrandissait son insolvabilité. L'huissier de justice a ensuite produit un certificat pour mettre fin à la procédure. Je ne m'en suis pas arrêté là et j'ai utilisé les nouvelles dispositions réglementaires qui m'étaient offertes et j'ai adressé plusieurs saisies de créances simplifiées à la banque de l'association, ce qui a permis de recouvrer 2 078 euros, une somme dérisoire par rapport au montant total.

Au total, depuis le début de l'année 2010, date à laquelle j'ai pris en charge ces opérations en comptabilité et fait les démarches, le montant du recouvrement constaté s'est élevé à 236 000 €, ce qui fait que le reste de la créance non recouvrée est de 256 000 €, somme que je vous propose de présenter en non-valeur aujourd'hui.

Je finis la présentation avec les remises gracieuses. Deux dossiers de remise gracieuse sont proposés à votre examen. D'une part, pour une créance de 3 433 €.

Ce sont des indus sur rémunération, une personne a perçu pour des raisons de maladie des salaires à tort. Cette personne est en grande difficulté. L'assistante sociale a évoqué ces difficultés : cette personne est sans emploi, ne touche que des indemnités journalières de Sécurité Sociale et est en congé maladie permanent. Je l'ai rencontrée et j'avais insisté sur le fait que pour prouver sa bonne volonté, il était nécessaire qu'elle fasse des versements. Elle en a réalisé quatre de 20 €. Elle a fait des versements pour 80 € qui montrent quand même sa bonne volonté. Je vous propose sur ce constat d'accorder la remise gracieuse de cette créance de 3 433 €.

La deuxième est relative à une créance de formation continue pour un montant de 945 € avec une demande du débiteur. La personne demande une remise gracieuse pour obtenir une exonération de ses droits d'inscription pour l'année 2013-2014.

Au cours de cette période, l'intéressé était autorisé à suivre une formation en DU de mandataire judiciaire et de protection des majeurs. Elle n'a pas pu pour des raisons de difficultés financières honorer la dernière créance pour un montant de 945 €. Cette personne est en interdit bancaire. Elle a déclaré au titre de l'année 2018 des revenus à hauteur de 4 000 €, ce qui est relativement dérisoire, et elle est sans emploi. Elle sollicite cette remise gracieuse pour lui permettre de se réinscrire au master 2 de droit de la protection des personnes vulnérables parce qu'elle souhaite maintenir ces modules pour continuer sa réussite professionnelle.

Je profite que les services de scolarité sont exigeants sur le fait qu'elle doit payer ce solde de dette avant de s'inscrire à un nouveau DU. J'ai vérifié au titre de l'année 2018-2019 et cette personne n'est pas inscrite à ce DU.

J'en ai terminé.

M. THAUVRON.– Il y a ce qui relève du périmètre de l'agent comptable et ce qui le dépasse et concerne la politique de l'établissement. Là, on a une grosse créance de 250 000 €. Derrière cette créance, il y a des actions de certains collègues qui, me semble-t-il, étaient toujours très actifs en formation continue à international.

Je voulais savoir quelles avaient été les actions prises ces dernières années, voir quelles sont éventuellement celles qui pourraient être prises à l'avenir pour limiter ce type d'activités qui in fine, semblent plutôt nuire à l'UPEC que lui profiter.

M. THEVENET.– Je peux m'engager auprès de l'ensemble des administrateurs et administratrices du Conseil d'administration avec le Président pour instruire le plus soigneusement possible tous les nouveaux dossiers et renouvellements. De nouveaux dossiers arrivent régulièrement, je peux vous le confirmer. Je peux présenter devant ce conseil le résultat de l'instruction du dossier et soumettre à votre approbation les futures demandes, les futurs renouvellements.

Même, si vous le souhaitez, il existe un certain nombre de dossiers existant, des conventions en cours d'exécution. Je peux sans aucun souci faire un état des lieux des différents diplômes délocalisés qui présentent des risques similaires pour vous présenter la situation. S'il s'avérait, c'est une chose qui peut se produire, qu'il y a des risques, pour éviter qu'il y ait des dérapages et là il y a des dérapages parce qu'il y a eu une insolvabilité... Le problème de ce dossier, c'est qu'il y a une insolvabilité prévisible et que l'on a continué la coopération jusqu'à arriver à 256 000 € aujourd'hui.

L'idée est de ne pas se retrouver dans la même situation. Si vous m'en donnez mandat avec l'accord du président et de son équipe, il s'agirait de procéder à une instruction, à un suivi des dossiers en cours et des formations en cours. S'il s'avérait que des problèmes pouvaient se présenter, le Conseil pourrait être amené...

M. NAMANE.– Je souhaitais relayer les échanges que nous avons eus en commission des moyens. D'abord, l'étonnement des membres de la commission pour un partenariat qui était de façon prévisible à risque et surtout, des difficultés de paiement identifiées dès le début du partenariat en 2003, alors que la dénonciation de la convention de mémoire remonte à 2012.

M. THEVENET.– Sur des partenariats existants, pas dans les DOM–TOM mais à l'étranger, il y a déjà eu dans les deux ou trois dernières années des difficultés de paiement sur des accords en cours.

M. VERSCHEURE.– Oui, il y a un certain nombre de dossiers pour lesquels les recouvrements sont intervenus mais posent problème. Cela génère une gestion très lourde.

M. NAMANE.– Sur le deuxième point, tu as répondu : de façon prospective qu'est-ce qu'on fait ? On constate cette créance insolvable de 256 000 €. Que fait-on pour le futur ? Une des idées qui a éventuellement été évoquée serait, pourquoi pas, de penser à partager le risque avec la composante en termes de non-perception.

M. LIGNEUL.– Je m'inquiète pour ce dossier de 250 000 € de l'existence de cette association. Si on abandonne la créance, ils vont refaire le coup à quelqu'un d'autre et continuer comme cela ? Pourquoi ne l'a-t-on pas assignée en liquidation depuis que l'on a dénoncé le contrat ?

M. VERSCHEURE.– J'ai entrepris les actions avec l'huissier de justice, mais l'association n'a plus d'agrément.

M. LIGNEUL.– Oui, mais elle n'est pas liquidée.

M. VERSCHEURE.– C'est la raison pour laquelle je continuerai.

M. LIGNEUL.– J'essaie de comprendre parce que quand on se dit que le jeu s'arrête et que l'on va aller vers la liquidation, les gens essaient de faire en sorte que cela s'arrête moins vite et que le Procureur de la République n'aille pas leur demander pourquoi il y a des établissements d'enseignement qui ne sont pas contents que 250 000 € passent à la trappe. Je comprends la logique des collègues qui montent un projet et qui ne savent pas ce qui va se passer après, on le sait tous, mais quand depuis des décennies on se fait avoir par des gens qui nous racontent de belles histoires, il faut que l'on montre les crocs. Faut-il simplement se rapprocher du parquet ou les assigner en liquidation ? Cela va faire des procédures.

M. VERSCHEURE.– Et c'est en accord avec le président.

M. LIGNEUL.– On est là pour en débattre. Maintenant, que l'on passe en créance irrécouvrable et que l'on oublie... ne pourrait-on pas envisager une démarche au parquet ? Ils ont la possibilité d'ouvrir une procédure collective.

M. VERSCHEURE.– J'ai encore pratiqué il y a deux jours une procédure de saisie de créances simplifiée pour bloquer le compte.

M. PELLET.– Je voulais aller dans le même sens. Je remercie Monsieur VERSCHEURE. L'information n'est pas nouvelle. Je ne pensais même pas que cela remontait jusqu'à 2000 mais on voit la longueur. Le problème est de l'ordre de la décision politique et du judiciaire. On parle d'une association, mais une association ce sont des gens. Ces sommes, qui en a bénéficié ? À qui cela a-t-il rapporté quelque chose ? Ce sont des questions qui ne sont pas d'ordre budgétaire mais qui sont de l'ordre de l'enquête en responsabilité.

On discute de non-valeur pour des gens qui ont des difficultés dans la vie, 3 000 €, ok. Tous les ans, on aborde ces cas-là. Là, ce n'est pas du tout le même problème. On a 256 000 € du budget de l'université qui ont été absorbés dans des actions dans lesquelles des gens se sont engagés. On va rester à mots couverts, mais des gens qui continuent ce même genre d'activité, soit dans cette association, soit dans d'autres. La responsabilité individuelle des sommes qui y sont passées... j'ajoute que cette question est dans le couloir depuis des années. Il y a beaucoup de rumeurs. Je ne vais pas me faire ici l'écho de rumeurs, mais des rumeurs circulent tout le monde le sait, des interrogations circulent, tout le monde le sait.

Il a déjà été plusieurs fois question dans les équipes de direction précédentes d'aller chercher plus profondément au plan juridique les responsabilités.

Je proposerai, et je vais tout à fait dans le sens de mon collègue, que si comme vous nous le dites la demande en non-valeur est une démarche comptable qui ne revient pas à un abandon de la demande...

M. LE PRESIDENT.– Ce qui est le cas.

M. PELLET.– Il faut que le vote du CA soit assorti d'une demande de plainte au niveau judiciaire. Je ne sais pas si c'est à la Cour des comptes régionale de demander d'enquêter sur les causes de ces dépenses, mais nous ne pouvons pas laisser passer 256 000 € en non-valeur sans savoir où est passé cet argent, qui en a bénéficié, quelles sont les responsabilités, parce que c'est une affaire grave.

M. THAUVRON.– Je reviens sur ce qu'a dit Lamine. Quand une composante internalise des ressources propres, elle les internalise. J'ai l'impression que quand il y a des pertes, elles sont mutualisées, ce qui à mon avis n'est pas très incitatif pour la composante de faire son ménage en interne.

Je comprends que l'on ne puisse pas imputer à SESS STAPS les 256 000 €, mais il faut peut-être les responsabiliser. J'ai le sentiment qu'en interne, il y a une volonté assez limitée de faire un certain ménage, en interne à la composante.

En partageant la créance à toute l'université plutôt qu'en imputant une partie de cette créance à la composante...

Mme PASQUIER.– Je veux préciser qu'il y a quelques années, c'est la composante qui a provisionné le risque à hauteur des 250 000 €. Cela a bien été pris à l'époque sur le budget de la composante.

M. VALLEE.– On parle à mots couverts, mais on parle d'une association qui doit de l'argent à l'UPEC et d'une composante qui provisionnait de la perte. Vous n'êtes pas en train de dire que les personnes derrière l'association sont des personnels de l'UPEC quand même ?

M. PELLET.– On aimerait bien le savoir.

M. LE PRESIDENT.– Non, les gens de l'association ne sont pas de l'UPEC.

M. THAUVRON.– Des collègues de l'UPEC ont été largement rémunérés pour les actions qui aboutissent à cela.

M. VALLEE.– Il y a un jeu d'aller et retour, c'est ce que vous êtes en train de dire ?

M. THAUVRON.– J'ai compris qu'il y a une association en Guadeloupe qui fait des actions de formation. J'imagine que les collègues de SESS STAPS qui sont allés faire ces actions de formation ont été payés.

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose d'avancer. On est tous choqué évidemment. Maintenant il s'agit d'une information. Il y a des mesures à prendre pour ne pas que l'on reparte sur ce genre de chose. Je vais voir avec le juridique comment aller plus loin et instruire une plainte autour de l'association.

Cela ne peut pas être un individu particulier. Je verrai cela avec les services, comment nous pouvons aller dans le sens de ce que vous dites sur le plan de ne pas laisser passer.

Christophe, as-tu un élément supplémentaire ?

M. BASQUIN.– Un complément d'information dans le même esprit. Il est prévu cette année un travail technique qui rassemblera la Direction des affaires juridiques, la DEVE et la Direction des relations internationales pour fixer un cadre plus précis au plan juridique et budgétaire sur tout ce qui a trait aux doubles diplômes, aux diplômes délocalisés.

Dès lors que ce travail sera abouti, partagé avec les composantes, il sera soumis aux instances à la CFVU et au CA dans quelques mois. Il faut regarder devant et il y a la volonté d'être plus précis sur le plan juridique pour l'avenir.

M. LE PRESIDENT.– On va instruire le dossier pour voir comment nous pouvons faire une plainte et quel est l'impact parce que derrière, l'association est insolvable, mais c'est autre chose.

M. PELLET.– Il me semble que compte tenu des inquiétudes du CA, de l'importance de l'affaire et pour soutenir cette démarche de l'équipe, ce serait l'occasion d'une motion demandant des éclaircissements. Il faut acter cet échange que nous venons d'avoir. Nous ne pouvons pas rester comme cela. Il n'y a pas de vote, si j'ai bien compris.

M. VERSCHEURE.– Si, il y a un vote.

M. PELLET.– Je demande que le vote soit assorti d'une motion explicitant officiellement la demande du CA de poursuites judiciaires en vue d'éclaircissement des responsabilités.

M. LE PRESIDENT.– Je suis d'accord là-dessus. Il y a un vote. Il y a à la fois la partie comptable et une autre partie. On peut associer les deux.

Je suis plutôt partant pour que cette motion soit formulée plus précisément.

M. NAMANE.– Par rapport à la remise gracieuse de 945 € qui concerne un candidat pour la formation continue. On s'est rendu compte du fait de la créance douteuse d'un candidat avec un revenu fiscal de 4 000 € ; on pourrait supposer que la remise gracieuse pourra peut-être déclencher une autre créance douteuse pour une nouvelle inscription. Pourquoi ne pas aller plus loin, être cohérent, se rapprocher de la composante concernée et faire bénéficier le candidat d'une exonération des frais d'inscription ou de négocier des frais d'inscription plus faibles à la mesure de ces ressources ?

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons transmettre l'information à la composante, mais c'est du ressort de la composante.

Je vous propose de voter deux choses. On a vu qu'il y avait plusieurs sujets mais on va voter en bloc. Il y a des choses mineures et soutenables du fait de difficultés personnelles et derrière, un élément plus intolérable dont on a parlé.

On est sur l'apurement des éléments. Je vous propose de voter l'approbation de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur et d'approuver le point dont on parle.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les remises gracieuses et admissions en non-valeur sont approuvées à l'unanimité.
--

On attend bien sûr la motion.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4. 1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président et par l'administratrice provisoire au nom de l'université depuis la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2018

M. BASQUIN.– Un point habituel au niveau des travaux du Conseil d'administration de notre université. Le CA a délégué sa compétence au président en matière d'approbation des conventions. La contrepartie est celle d'un retour, d'un compte rendu d'information.

A chaque réunion du CA, on vous fait un retour à l'aide d'un tableau analytique qui vous a été envoyé. Ce tableau vous a été transmis. Il ne me semble pas que telle ou telle convention nécessite de la mettre en exergue en particulier. Lorsque des choses sortes de l'ordinaire je fais un commentaire particulier mais là, ce n'est pas le cas.

Le nombre de conventions est faible.

Nous nous sommes livrés à cet exercice au début du mois, il y a une quinzaine de jours. Nous pouvons répondre aux questions mais les choses paraissent, de mon point de vue, simples et techniques.

M. LE PRESIDENT.– Merci. Y a-t-il des commentaires sur cela ?

Tout sera sur Sharepoint.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. LOWENSTEIN.– Ce serait pour une motion concernant le CROUS et la cafétéria. Il y a un texte assorti de photos que nous sommes allés prendre pour illustrer le propos.

Voici la motion :

« Monsieur le Président de l'université, Mesdames et Messieurs les membres élus des Conseils centraux, chers étudiants,

L'ensemble des représentants des associations étudiantes se permettent de vous faire part collectivement de leurs vives inquiétudes quant à la situation très dégradée de la restauration universitaire au sein de notre établissement.

En effet, nous constatons un véritable appauvrissement de cette dernière au sein de la désormais unique petite cafétéria censée couvrir les besoins de milliers d'étudiants du campus centre. Au-delà de cette impossibilité matérielle mais aussi en termes d'horaires, l'absence de plats chauds équilibrés à des prix non conformes au ticket RU, conduisent ces derniers à se plier à un tarif supérieur pour des prestations insuffisantes à leur bien-être. Cette dérive de tarification est d'autant plus inacceptable qu'elle est contraire aux missions de service public auxquelles le CROUS est soumis. Nous ne reconnaissons pas comme un « menu » un sandwich jambon sans beurre bas de gamme !

De plus, nous émettons des craintes de voir proliférer la marque SODEBO, vis-à-vis de laquelle nous constatons les capacités industrielles dont voici quelques ingrédients dans différentes box : correcteur d'acidité : acide citrique, conservateurs : E202, E235, E262i, E250, antioxydants : E301, E316 ; affermissant : E509 ; stabilisant : E451 ; colorant ; poulet : origine UE ; porc : origine UE, etc. (source : www.sodebo.com)

Enfin, la suppression imposée du paiement en espèces crée des situations inacceptables relatives aux situations de précarité quand le seuil de rechargement est de 10 € par carte bancaire. Ce système peut largement être remis en cause à la suite du scandale révélé par le journal Le Monde le 20 octobre 2017 : (« Izly, l'appli du CNOUS qui géolocalise les étudiants et renseigne des sociétés publicitaires »), craintes relayées par l'AEM (Assemblée étudiante de Marne-la-Vallée).

De plus, l'ensemble des représentants tiennent à informer la communauté d'une phrase présente sur les micro-ondes du CROUS, absolument choquante à l'approche de la saison hivernale : « J'achète ici, je mange ici, j'achète dehors, je mange dehors. » Nous dénonçons cette pratique commerciale qui consiste à préférer voir manger les étudiants dehors, dans le froid, plutôt que d'organiser la solidarité.

Cette désorganisation a pour conséquence l'engorgement permanent du foyer, censé être un lieu de détente pour les étudiants mais qui prend les allures d'un wagon de seconde classe sur un New-Delhi-Bombay. De plus, de nombreux témoignages mentionnent le fait que des étudiants ont été mis hors de la cafétéria de manière violente car ils faisaient chauffer des plats personnels à défaut de moyens financiers suffisants. Cette attitude hautement répréhensible doit immédiatement cesser ! De plus, le CROUS n'a aucun scrupule pour envoyer les étudiants vers les micro-ondes universitaires pour ses produits mais paradoxalement interdit l'accès aux siens...

Nous déplorons également l'absence de point d'eau dans cette cafétéria de fortune. Le CROUS, désireux de faire du profit ou faisant preuve d'un profond manque de sensibilité, n'a pas jugé bon d'en installer, poussant ainsi les étudiants à acheter des canettes bourrées de sucre, comprises dans les « menus » à la manière d'un fast-food ou des bouteilles d'eau (pas franchement mises en avant). Il paraît ubuesque de rappeler que l'accès gratuit à l'eau dans un service de restauration est fondamental. Il conviendrait de rappeler au CROUS sa mission de service public et son rôle de partenaire de cette université (et donc de ses étudiants).

Nous appelons à une prise de conscience urgente et à une réponse à la hauteur des enjeux qui constituent des droits fondamentaux : droit de manger (équilibré) dans des conditions dignes. Ce que ne semble pas vouloir entendre la direction du CROUS qui rejette l'entière responsabilité sur notre établissement. Acte d'autant plus

incompréhensible qu'il ne participe pas à une coopération au service de l'intérêt général et constitue un clivage qui ne saurait être fécond pour les temps à venir. »

M. LE PRESIDENT.– Merci.

M. BASQUIN.– Le Conseil d'administration va se déterminer dans un instant sur les termes de cette déclaration, mais quelques éléments techniques.

Rappeler que la responsabilité juridique de la restauration des étudiants relève du CROUS mais évidemment la direction de l'université ne s'arrête pas devant ce constat juridique. On s'est donc emparé sous l'autorité du président de ce dossier, à la fois du point de vue de la restauration des étudiants, mais aussi du point de vue de la restauration du personnel puisque les deux populations font l'objet d'une égale attention de la part de la direction de l'université.

Concernant les étudiants, nous examinons la possibilité de mettre en place un certain nombre de petites tentes sur les pelouses puisqu'il n'est pas possible de mettre en place une grande pelouse, cela suppose une autorisation de l'urbanisme.

Nous allons ouvrir juste après la Toussaint au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment I, une salle relativement grande qui permettra à un certain nombre d'étudiants de prendre leurs repas.

Concernant les personnels, le président a signé un avenant à la convention qui nous lie avec le CROUS de façon à pouvoir subventionner en faveur des personnels et en fonction de l'indice des collègues les prestations de cafétéria qui actuellement ne faisaient pas l'objet d'un soutien financier en faveur des personnels.

Même si au strict plan juridique nous n'avons pas de devoir particulier, devant l'importance de cette question en termes de conditions de travail des personnels et de conditions d'études des étudiants, nous nous sommes emparés du dossier. Nous avons un certain nombre d'éléments de solution. Je tiens à rappeler que s'il y a des contraintes au niveau du campus centre, il y a d'autres solutions qui dépendent du CROUS et qui ne sont pas si éloignées. Une cafétéria à quelques centaines de mètres

près du métro auprès du campus du Mail des mèches et un restaurant universitaire de taille importante à quelques centaines de mètres au niveau de la faculté de droit. Pas de solution globale, mais un ensemble de solutions dont s'est emparée l'université.

M. LE PRESIDENT.– Une réflexion de longueur, de forme. Le CROUS a un Conseil d'administration, on a aussi besoin de travailler avec eux. Je suis assez d'accord sur le fond. C'est plus sur des aspects de forme. Il faut être ferme mais pas les prendre totalement de travers. C'est une suggestion.

M. LOWENSTEIN.– Il y a une version plus lissée.

M. LE PRESIDENT.– Peux-tu nous lire la version plus lissée ?

M. LOWENSTEIN.– Oui. Je préférerais la moins lissée car cela devient très urgent.

« Monsieur le Président de l'université, Mesdames et Messieurs les membres élus des Conseils centraux, chers étudiants,

L'ensemble des représentants des associations étudiantes se permettent de vous faire part de leurs vives inquiétudes quant à la situation très dégradée de la restauration universitaire au sein de notre établissement.

En effet, nous constatons un véritable appauvrissement de cette dernière au sein de la désormais unique petite cafétéria censée couvrir les besoins de milliers d'étudiants du campus centre. Au-delà de cette impossibilité matérielle mais aussi horaire, l'absence de plats chauds équilibrés à des prix non conformes au ticket RU, conduit ces derniers à se plier à un tarif supérieur pour des prestations insuffisantes à leur bien-être. Cette dérive de tarification est d'autant plus inacceptable qu'elle est contraire aux missions de service public auxquelles le CROUS est soumis. Nous ne reconnaissons pas comme un « menu » un sandwich jambon sans beurre bas de gamme !

De plus, nous émettons des craintes quant à certains ingrédients dans différentes box vendues après analyse.

Enfin, la suppression imposée du paiement en espèces crée des situations inacceptables relatives aux situations de précarité quand le seuil de rechargement est de 10 € par carte bancaire. Ce système peut largement être remis en cause à la suite du scandale révélé par le journal Le Monde le 20 octobre 2017 : (« Izly, l'appli du CNOUS qui géolocalise les étudiants et renseigne des sociétés publicitaires »), craintes relayées par l'AEM (Assemblée étudiante de Marne-la-Vallée).

De plus, l'ensemble des représentants tiennent à informer la communauté d'une phrase présente sur les micro-ondes du CROUS, absolument choquante à l'approche de la saison hivernale : « J'achète ici, je mange ici, j'achète dehors, je mange dehors. » Nous dénonçons cette pratique commerciale qui consiste à préférer voir manger les étudiants dehors, dans le froid, plutôt que d'organiser la solidarité.

Cette désorganisation a pour conséquence l'engorgement permanent du foyer, dégradant ainsi l'ensemble du service dû à la communauté.

De plus, de nombreux témoignages mentionnent le fait que des étudiants ont été mis hors de la cafétéria de manière violente car ils faisaient chauffer des plats personnels à défaut de moyens financiers suffisants. Cette attitude rentre en désaccord avec les principes sociaux que nous partageons. Pourtant, le CROUS n'a aucun scrupule pour envoyer les étudiants vers les micro-ondes universitaires pour ses produits mais paradoxalement interdit l'accès aux siens...

Nous déplorons également l'absence de point d'eau dans cette cafétéria de fortune.

Le CROUS pousse ainsi les étudiants à acheter des boissons malsaines à la manière d'un banal fast-food. Il est surprenant de devoir rappeler que l'accès gratuit à l'eau est fondamental pour un service de restauration, aussi public soit-il.

Nous appelons à une prise de conscience urgente et à une réponse à la hauteur des enjeux qui constituent des droits fondamentaux : droit de manger (équilibré) dans des conditions dignes. Ce que ne semble pas vouloir entendre la direction du CROUS qui rejette l'entière responsabilité sur notre établissement. Acte d'autant plus

incompréhensible qu'il ne participe pas à une coopération au service de l'intérêt général et constitue un clivage qui ne saurait être fécond pour les temps à venir. »

M. LE PRESIDENT.– Je suis d'accord sur le fond, c'est ouvert.

M. LOWENSTEIN.– Oui nous pouvons modifier quelque chose.

M. LE PRESIDENT.– Je la raccourcirais, mais sur le fond, oui.

Nous passons au vote des motions sous réserve de quelques modifications de forme, d'arrondir quelques angles, mais sur le fond, oui.

Il est procédé à un vote à main levée.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. PELLET.– Je peux vous proposer un texte.

« Le CA, sollicité sur une admission en non-valeur d'une somme de 256 000 € due à l'UPEC par l'association IUFP, demande à la présidence de l'université que toute la lumière soit faite sur les responsabilités et les bénéficiaires de cette dette ainsi que sur d'autres associations du même genre qui seraient éventuellement encore en activité. À cet égard, le CA demande que toutes les poursuites juridiquement possibles soient engagées. »

M. THEVENET.– Je mettrais « *partenariats* » plutôt que « *associations* ».

Pour que ce soit plus large. Des universités peuvent être dans la même situation.

M. PELLET.– Très bien.

M. LE PRESIDENT.– Une proposition de Christophe.

M. BASQUIN.– Sur le plan juridique, quand vous dites Eric qu'un certain nombre de personnes et d'institutions en auraient profité, je mettrais « *éventuels* ».

M. PELLET.– « Sur les responsabilités et les bénéficiaires de cette dette. »

M. BASQUIN.– Je dirai les « *éventuels bénéficiaires* ». Il y a une forme d'accusation.

M. PELLET.– On demande une enquête. Mais est-ce qu'il n'y a pas obligatoirement des bénéficiaires ?

M. BASQUIN.– Seule une enquête pourrait le déterminer. Je vous inciterais à la prudence.

M. THAUVRON.– Si on facture quelque chose, il y a bien des gens qui en ont bénéficié.

M. LE PRESIDENT.– Qu'en pensent les juristes ?

M. PELLET.– Ils disent « *éventuels* ».

M. BASQUIN.– Deuxième suggestion technique, ce serait de s'en tenir aux associations en question et pas de supposer qu'il y aurait d'autres éventuelles associations du même genre.

M. PELLET.– On demande une enquête éventuellement élargie à des événements du même genre. Si l'enquête montre qu'il n'y a rien d'autre que cette association, cela en restera là, mais Jean-Luc a parlé de « purger ».

M. BASQUIN.– Sur un plan général, je peux entendre, mais sur le plan technique, là nous parlons de l'association IUFP.

M. PELLET.– « *Qui seraient éventuellement.* »

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de voter cette motion.

M. PELLET.– Je relis après modifications.

« Le CA, sollicité sur une admission en non-valeur d'une somme de 256 000 € due à l'UPEC par l'association IUFP demande à la présidence de l'université que toute la lumière soit faite sur les responsabilités et les éventuels bénéficiaires de cette dette ainsi que sur d'autres partenariats de même nature qui seraient éventuellement encore actifs.

À cet égard, le CA demande que toutes les poursuites juridiquement possibles soient engagées. »

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.– On vous tient au courant pour la suite. Merci.

Il y a un CA restreint qui va être très court. Je demande aux personnes du CA restreint de rester.

La séance est levée à 12 heures 30.